

DOSSIERS NOIRS
DE LA POLITIQUE AFRICAINE
DE LA FRANCE

Agir ici est un réseau de citoyens français spécialisé dans l'intervention auprès des décideurs politiques et économiques des pays du Nord en faveur de relations Nord/Sud plus justes. *Agir ici* mène des campagnes d'opinion liées à l'actualité en collaboration avec d'autres associations françaises, européennes et internationales.

14 passage Dubail, 75010-Paris. Tél. 40 35 07 00. Fax 40 35 06 20.

Survie est une association de citoyens qui intervient depuis 1983 auprès des responsables politiques français pour renforcer et rendre plus efficace la lutte contre l'extrême misère dans le monde. *Survie* milite pour une rénovation du dispositif de coopération, un assainissement des relations franco-africaines, et une opposition ferme à la banalisation des crimes contre l'humanité.

57 avenue du Maine, 75014-Paris. Tél. 43 27 03 25. Fax 43 20 55 58.

La Coalition CFA (Citoyens France-Afrique) est animée par *Agir ici* et *Survie*. Elle comprend dans son noyau permanent : le *CEDETIM*, le *Comité pour la démocratie et les droits de l'homme au Rwanda*, le *Comité de Paris contre la purification ethnique*, et *Vigilance Rwanda/Afrique*. Elle est rejointe ponctuellement par d'autres associations.

Ces Dossiers noirs empruntent sans compter à la lettre mensuelle éditée par *Survie*, ***Billets d'Afrique et d'ailleurs***, *Informations et avis de recherche sur les avatars des relations franco-africaines*.

Agir ici et Survie

**Les dossiers noirs
de la politique africaine**

de la France

n° 1 à 5

Éditions L'Harmattan
5-7, rue de l'École Polytechnique
75005 Paris

Les « Dossiers noirs »

- 1 - *Rwanda : la France choisit le camp du génocide.*
- 2 - *Les liaisons mafieuses de la Françafrique.*
- 3 - *France, Tchad, Soudan, à tous les clans.*
- 4 - *Présence militaire française en Afrique : dérives...*
- 5 - *Les candidats et l'Afrique : le dire et le faire.*
- 6 - *Jacques Chirac et la Françafrique. Retour à la case Foccart ?*

Autre publication d'Agir ici et Survie

La France à Biarritz. Mise en examen de la politique africaine de la France (Actes du « Contre-sommet » des 8 et 9 novembre 1994), Karthala, 1995.

[L'Harmattan, 1995
ISBN : 2-7384-3703-6

Dossiers n° 1 à 5

n° 1 - Rwanda : la France choisit le camp du génocide :
Sommaire p. 8.

n° 2 - Les liaisons mafieuses de la Françafrique :
Sommaire p. 66.

n° 3 - France, Tchad, Soudan, à tous les clans :
Sommaire p. 142.

n° 4 - Présence militaire française en Afrique : dérives...
Sommaire p. 206.

n° 5 - Les candidats et l'Afrique : le dire et le faire
Sommaire p. 266.

Coalition C.F.A. (Citoyens France Afrique) p. 365.

Sources et citations p. 369.

Index p. 376.

Les dossiers noirs de la politique africaine de la France

Après la « mise en examen » de cette politique, instruite à Biarritz les 8 et 9 novembre 1994, la *Coalition pour ramener à la raison démocratique la politique africaine de la France*, devenue *Coalition CFA* (Citoyens France Afrique), a entrepris d'en exposer les mécanismes au moyen de dossiers précis, actualisés, synthétiques, d'en dénoncer les dérives les plus scandaleuses - qu'elles soient le fait des responsables officiels ou des multiples groupes et acteurs, officiels ou clandestins, qu'ils entretiennent ou tolèrent.

Il s'agit de sortir la relation franco-africaine du ghetto élyséen ; de redéfinir le système d'élaboration des décisions en ce domaine, et les mécanismes de contrôle ; de ne plus permettre à des groupes d'intérêts ou lobbies divers de mener la politique française dans un certain nombre de pays. C'est l'intérêt de la France, et aussi celui du président de la République. Depuis l'éclatement du drame rwandais, l'opinion publique est mieux informée sur ces questions par la presse écrite. Elle tolérera de moins en moins que d'obscurs réseaux poursuivent leurs activités « au nom de la France », et avec son argent.

Il s'agit aussi de considérer la multiplicité des aspirations démocratiques africaines comme une composante essentielle des relations africano-françaises, puis africano-européennes - relations à reconstruire sur les principes d'équité et de réciprocité.

Ces dossiers, qui synthétisent et articulent une partie de l'information disponible, posent des jalons. Ils ne rendent compte, forcément, que d'une partie de la réalité : leur caractère incomplet est une invitation à des études plus fouillées, en ces domaines trop protégés...

Dossier n° 1

Rwanda :

**depuis le 7 avril 1994, la France
choisit le camp du génocide.**

Dossier n° 1 : Sommaire

1° - Une partie de l'armée française a poursuivi l'alliance avec les Forces armées rwandaises (FAR). Elle leur a apporté armes, instruction, soutien logistique,... (p. 9).

Document 1 : Compte-rendu de la visite à Paris du lieutenant-colonel Ephrem Rwabalinda (p. 23).

2° - La France a fait obstacle à la reconnaissance du génocide. Des dirigeants français ont tenté d'accréditer la thèse du « double génocide » (p. 27).

3° - La France a reçu, hébergé ou protégé des responsables majeurs du génocide (p. 32).

Document 2 : L'évacuation de l'orphelinat Sainte-Agathe (p.37).

4° - La diplomatie française a prôné l'intégration dans le gouvernement rwandais de responsables ou complices du génocide (p. 39).

5° - La France a longtemps orchestré le blocage de toute aide internationale au nouveau gouvernement de Kigali, en charge de reconstruire un pays ravagé par les effets du génocide (p. 41).

6° - Aux niveaux national et international, la France tente d'esquiver les procédures efficaces d'arrestation, de jugement et de sanction des responsables du génocide (p. 44).

7° - Valse-hésitation ou double langage... (p. 49).

Annexes : Avis de l'Observatoire permanent de la Coopération française sur la politique de la France au Rwanda (p. 52).

Repères chronologiques sur l'implication de la France au Rwanda (p. 57).

1. Une partie de l'armée française a poursuivi l'alliance avec les Forces armées rwandaises (FAR). Elle leur a apporté armes, instruction, soutien logistique,...¹

De 1990 à 1993, la France a caché l'importance de son soutien militaire au régime du général Juvénal Habyarimana. Elle l'a ensuite admis, en se justifiant par l'heureuse conclusion des accords d'Arusha (4 août 1993). Mais elle rejette l'implication de certains de ses soldats dans l'enchaînement des événements qui, au début de 1994, ont conduit au génocide. Et elle dément formellement avoir prolongé son alliance avec les Forces armées rwandaises (FAR), co-responsables du génocide, après le déclenchement de celui-ci. Or le soutien aux FAR a dépassé largement la sympathie de quelques officiers français pour leurs anciens élèves.

Le soutien aux forces armées du parti génocidaire

Nous disposons d'abord d'un document accablant (cf. Document n° 1), obtenu par la journaliste Colette Braeckman : le compte-rendu de la visite de 5 jours de l'un des principaux responsables des FAR auprès de la mission militaire du ministère de la Coopération, commandée par le général Jean-Pierre Huchon. Outre la panoplie des soutiens promis par la France, et la mise en place d'un système perfectionné de communication cryptée entre l'armée française et les FAR, les propos tenus par

¹. Pour le compte de l'Observatoire permanent de la Coopération française (OPCF), qui regroupe une quarantaine de chercheurs, experts et responsables d'ONG, un rapport sur « *La politique de la France au Rwanda (1973-1994)* » a été préparé en août 1994 par François-Xavier Verschave (aidé de Marc Le Pape et Claudine Vidal pour le préambule historique). Il a été discuté le 14/09/94 par l'Observatoire, qui a ensuite adopté, le 5/10/94, un avis sur cette politique (cf. Annexe 3).

Réécrit, le rapport a été édité sous le titre : *Complicité de génocide ? La politique de la France au Rwanda* (La Découverte, 1994). Il a été complété par une étude sur les responsabilités françaises postérieures au déclenchement du génocide, qui a constitué le *Dossier noir n° 1* diffusé le 7 décembre 1994. C'est, à très peu près, cette version initiale que François-Xavier Verschave a publié à titre de contribution au *Rapport 1995* de l'OPCF (Desclée de Brouwer).

Nous publions ici (avec l'aimable autorisation de l'éditeur du *Rapport 1995*), une **version remaniée et augmentée** du Dossier noir n° 1, présentée lors du Colloque international de Kigali sur le génocide rwandais, le 02/11/95.

le général Huchon² sont sidérants. Sa principale interrogation n'est pas : comment arrêter le génocide, déjà à moitié accompli ? Mais : comment retourner les médias en faveur du camp en train de le commettre ? Ce document corrobore ce qu'ont laissé apparaître ou ont établi maints articles ou rapports : à de très hauts niveaux de la hiérarchie militaire française - et contrairement aux déclarations du Premier ministre ou du ministre de la Coopération - un soutien multiforme aux FAR s'est poursuivi au moins jusqu'à leur déroute, début juillet.

Ceux des responsables ou officiers qui ne s'en cachaient guère justifiaient ce soutien en prétendant que les FAR n'étaient pas majoritairement impliquées dans le génocide en cours. Or, maints témoignages montrent qu'elles n'ont cessé de couvrir, assister ou relayer les autres groupes ou institutions engagés dans les massacres (Garde présidentielle, milices, autorités locales). Leur chef, le général Augustin Bizimungu, s'entretenant en juin avec le rapporteur spécial de l'ONU, René Degni-Segui, « a expliqué que les autorités rwandaises pourraient faire appel aux populations pour qu'elles arrêtent les exactions [le génocide des Tutsis], et que les populations les écouteront, mais que la conclusion d'un accord de cessez-le-feu était une condition préalable à un tel appel³ ». Surtout, la réunion du 29 mars 1994 (une semaine avant le déclenchement du génocide) à l'état-major des FAR - présidée par le chef d'état-major le général Nsabimana (prédécesseur du général Augustin Bizimungu), en présence du Préfet de Kigali -, montre l'implication complète de la hiérarchie militaire rwandaise dans l'appareil, l'ordonnancement et l'objectif du génocide : l'extermination des « infiltrés » (les Tutsis et les « traîtres »

² Commandant la mission militaire de Coopération, rue Monsieur, il était, jusqu'au début de 1993, le numéro deux de l'Etat-major de l'Elysée, chargé notamment du suivi de l'engagement français au Rwanda.

³ Extrait du Rapport du 28/06/94 de René Degni-Segui, publié à Genève par la Commission des droits de l'homme de l'ONU.

hutus)⁴. Selon Joseph Matata⁵, « il est clair que les responsables de la haute sphère de l'armée ont organisé ce génocide. Ils ont utilisé le gouvernement de transition comme paravent ».

Dans ce contexte, les interventions et les propos d'un Paul Barril, ancien vice-responsable de la sécurité de l'Elysée, sont hautement significatifs. A la tête d'une véritable milice privée (quelque 150 hommes), Paul Barril se multiplie auprès de chefs d'Etat africains. Il s'agit certes d'un redoutable manipulateur, mais ce que l'on connaît par ailleurs de la tragédie rwandaise porte un écho sinistre aux propos qu'il a tenus au début de 1995⁶ :

« Quand on a eu des accords avec le Rwanda, on leur a vendu des missiles Milan [...]. Les commissions étaient importantes [...]. Les services spéciaux français officiels ont bloqué en 90 l'attaque des terroristes du FPR avec l'Ouganda, le travail de la DGSE. Un travail remarquable dont on peut être fier dans cette première phase de guerre. Il y a eu du côté français des héros que l'on ne connaîtra jamais, des histoires extraordinaires de types qui ont pris des initiatives folles, qui ont fait des cartons à l'extérieur avec quelques hélicoptères seulement et quelques canons. Il y aurait matière à un livre sur l'héroïsme des Services Secrets au Rwanda,

⁴. Des extraits du compte-rendu de cette réunion ont été publiés par Jean-Philippe Ceppi (*L'armée rwandaise avait préparé la guerre civile*, in *Libération* du 13/09/94).

« La réunion avait pour but d'affiner le plan de l'auto-défense populaire, dont l'ossature est constituée par les militaires ». « Pour compléter la liste des militaires [*composant cette ossature*], il a été demandé au Préfet de disponibiliser également les listes des Réservistes et autres civils fiables devant travailler avec les militaires pour la défense de leurs quartiers ». Les « cellules opérationnelles » ainsi formées « recevront la mission », directement du commandant militaire de Kigali, « pour la recherche et la neutralisation des infiltrés dans les différents quartiers de la ville [...]. Il a été suggéré d'instruire la population par les Bourgmestres sur le maniement des armes traditionnelles (épées, lances, machettes, arcs et flèches) étant donné l'insuffisance des armes à feu disponibles ».

⁵. In *Traits d'union Rwanda*, 11/94. Secrétaire permanent de l'ARDDHO (Association rwandaise de défense des droits de l'Homme), Joseph Matata n'est pas, c'est le moins qu'on puisse dire, un inconditionnel du nouveau régime rwandais.

⁶. In *Playboy* de mars 1995.

face à l'Ouganda et au FPR... [...]. Ça a été une belle partie.

Kagame, l'actuel vice-président du Rwanda [...], a mis un million de dollars sur ma tête... ce qui ne m'empêche pas de vivre et d'avoir mis de mon côté la sienne à prix.

Comme j'étais le conseiller du président Habyarimana depuis des années, le chef d'Etat-major, celui qui faisait fonction de ministre de la Défense s'est naturellement tourné vers moi. Je suis arrivé en hélicoptère [...]. Mon premier réflexe a été de courir à l'Ambassade de France remonter le mât des couleurs [...]. Pour les Rwandais, déclarer que mon domicile serait l'Ambassade a été un choc psychologique très fort. [...] Ce qui s'est passé au Rwanda permet à des privés comme moi, qui ne représentent leur pays qu'à titre privé, de montrer qu'on n'abandonne pas les gens qui vous ont fait confiance et qui parlent français ».

Cette caricature est d'autant plus effrayante que son auteur donne l'impression d'y croire : il ferait le bonheur des Africains, comme ces agents de la DGSE qui, au Rwanda, rejouaient *Apocalypse now* dans leurs hélicoptères. Maître Luc De Temmerman, avocat de la famille Habyarimana et du *genocide set*, confirme :

« Le capitaine Barril a essayé d'aider le gouvernement rwandais, à la demande de ce dernier. Il n'a rien commis d'illégal à ma connaissance. [...] Ses hommes ont participé un tout petit peu à l'organisation dans une situation de guerre. Augustin Bizimungu m'a confirmé que cette guerre, on a essayé de la faire proprement. Les milices ont fait des massacres, tout le monde l'a vu. C'est une situation assez normale dans une situation de guerre qui durait depuis quatre ans⁷».

Surtout, Paul Barril n'est pas aussi isolé ou marginal qu'il veut bien le laisser apparaître. Il était recommandé auprès des chefs d'Etat africains par François de Grossouvre, le conseiller et ami du président Mitterrand. Ami de Charles Pasqua, il avait de 1993 à 1995 ses entrées au ministère de l'Intérieur, où on lui facilitait l'obtention de marchés de « sécurité » - en Centrafrique, par exemple⁸. A ce mercenaire du *Hutu power*, à celui qui, publiquement, met à prix la tête du vice-président d'un Etat membre des Nations-unies, on a proposé en juin 1994 le grade de commandant de gendarmerie, dans le cadre de réserve. C'est donc que son délire de « privé » demeure singulièrement branché

⁷. Propos cité par Marie-France Cros, *L'avocat de la famille Habyarimana mécontent*, in *La Libre Belgique* du 11/09/95.

⁸. Selon Patricia Tourancheau, *Capitaine multicarte*, in *Libération* du 09/03/95.

sur la confusion du privé et du public, du militaire et du civil, qui gangrène les relations franco-africaines.

Les livraisons d'armes pendant le génocide

Au Conseil de Sécurité de l'ONU, le 17 mai, la France a fait cause commune avec l'ambassadeur du Gouvernement intérimaire rwandais (GIR), qui tentait de s'opposer au vote d'un embargo sur les armes à destination du Rwanda - au prétexte que cet embargo ne pénaliserait que les forces « gouvernementales ». La France s'y opposait parce que le flux des livraisons se poursuivait, avec l'aval du général Huchon et de la plupart des militaires, hostiles à l'embargo.

Selon l'ancien chef-adjoint de la MINUAR à Kigali, le colonel Luc Marchal, l'un des avions français destiné le 8 avril 1994 à l'évacuation des Européens (dans le cadre de l'opération *Amaryllis*) amenait des munitions pour les FAR⁹.

Le 25 mai 1994, le deuxième secrétaire de l'ambassade du Rwanda au Caire adressait au GIR un message annonçant une livraison de 35 tonnes d'armes (munitions et grenades) pour un montant de 765 000 dollars. Le document mentionne des « *certificats de destination finale faits à Kinshasa* », et une transaction faite à Paris. Ces certificats sont les documents habituellement exigés par les autorités françaises auprès de l'acheteur : il s'agissait donc probablement d'exportations quasi officielles, faussement destinées au Zaïre - pour un transit via Goma¹⁰.

Plusieurs envoyés spéciaux ont décrit¹¹ cet approvisionnement en armes et en munitions via Goma, par des Boeing 707 « anonymes ». Selon Stephen Smith, « *toutes les sources sur place - y compris des expatriés français bien placés - expriment leur "certitude" que ces livraisons d'armes ont été "payées par la France"* ». L'attaché de défense d'une ambassade française dans la région rejetait l'hypothèse d'une aide officielle, tout en ajoutant : « *Mais une aide en sous-main, par des circuits parallèles, c'est toujours possible. Vous savez, des*

⁹. Témoignage diffusé sur BBC-TV (*Le drapeau tricolore sanglant*, 20/08/95).

¹⁰. D'après Michel Muller, *Trafic d'armes via Paris*, in *L'Humanité* du 31/05/94.

¹¹. Notamment Franck Johannès, *Les Kalachnikov de l'étrange pasteur*, in *Le Journal du Dimanche* du 03/07/94 ; Stephen Smith, *Les mystères de Goma, refuge zairois des tueurs rwandais*, in *Libération*, 04/06/94.

officines de trafic d'armes à Paris, je pourrais vous en parler...¹²».

Ces façons de faire, typiques de la « coopération » militaire franco-africaine (qui abonde en conseillers officieux, en instructeurs « privés », en « mercenaires » encartés à la DGSE, comme en circuits parallèles de livraisons d'armes), reflétaient aussi des divisions parmi les décideurs civils et militaires français. Ceux qui étaient contre la poursuite des fournitures d'armes au gouvernement du génocide n'ont pu empêcher ceux qui en étaient partisans de continuer à favoriser l'approvisionnement des FAR¹³. Pour Jean-François Bayart, début juin, il paraissait « *inimaginable que la diplomatie française ait pu cautionner des livraisons d'armes postérieures à la destruction de l'avion du président Habyarimana, le 6 avril dernier. Mais qu'en est-il exactement des autres centres de décision de la République française ? Des informations insistantes en font état. La responsabilité de la France serait alors littéralement effrayante*¹⁴ ». Le général Huchon n'en paraissait pas autrement effrayé.

Fin mai 1995, ces présomptions étaient confirmées par un rapport d'enquête de *Human Rights Watch (HRW)*¹⁵ : *Rwanda/Zaire, Réarmement dans l'impunité. Le soutien international aux perpétrateurs du génocide rwandais* :

« *HRW a appris du personnel de l'aéroport [de Goma] et d'hommes d'affaires locaux que cinq cargaisons y sont arrivées en mai et juin [1994 - après le 17 mai, date du vote par l'ONU de l'embargo sur les armes, et plus de 6 semaines après le déclenchement du génocide]. Elles contenaient de l'artillerie, des mitrailleuses, des fusils d'assaut et des munitions fournis par le gouvernement français. Ces armes ont été transférées au-delà de la frontière par des militaires zairois et livrées aux FAR à Gisenyi. Jean-Claude Urbano, alors consul de France à Goma, a justifié ces cinq cargaisons en expliquant qu'elles étaient l'aboutissement de contrats négociés avec le gouvernement rwandais avant l'embargo sur les armes. [...] [II] a mentionné*

¹². Stephen Smith, *ibidem*.

¹³. L'existence de ces deux écoles est attestée, par exemple, par Marie-Pierre Subtil, *La France s'efface*, in *Le Monde* du 07/06/94.

¹⁴. Interview au *Quotidien*, 17/06/94.

¹⁵. Cette ONG civique américaine, fondée en 1978, s'est acquis une réputation considérable par son travail d'investigation et de vigilance sur les droits de l'homme. Co-initiatrice (avec, entre autres, la Fédération internationale des droits de l'homme) de la commission internationale d'enquête de 1993 au Rwanda, elle dénonça, un peu plus d'un an avant son déclenchement, les prémices du génocide.

plusieurs autres cargaisons d'armes [...] venant d'autres sources que le gouvernement français [...], [déclarant] qu'elles « pouvaient » provenir de fournisseurs d'armes privés français. [...]

Pendant la durée de l'opération Turquoise, les FAR ont continué de recevoir des armes à l'intérieur de la zone sous contrôle français, via l'aéroport de Goma. Des soldats zaïrois, alors déployés à Goma, ont aidé au transfert de ces armes par-delà la frontière. [...]

Des compagnies d'avions-cargos [...], enregistrées ou basées au Zaïre, ont transporté la plupart des armes fournies secrètement [...]. Ces compagnies opèrent sous contrat avec des officiels du gouvernement zaïrois et des officiers de haut rang des FAZ (Forces armées zaïroises), habituellement alliés au président Mobutu. Elles ont transporté les armes de plusieurs points d'Europe ou d'Afrique [...]. Les pilotes ont établi de faux plans de vol [...] et de faux manifestes (les documents décrivant le contenu de l'avion-cargo). [...] En deux cas au moins, vérifiés par *HRW*, en mai et juin [1994], des avions revêtus de logos d'ONG ont livré, alternativement, des vivres et des armes sur l'aéroport de Goma ».

15 (suite) considérable par son travail d'investigation et de vigilance sur les droits de l'homme. Co-initiatrice (avec, entre autres, la Fédération internationale des droits de l'homme) de la commission internationale d'enquête de 1993 au Rwanda, elle dénonça, un peu plus d'un an avant son déclenchement, les prémices du génocide.

Le gouvernement français s'est enfoncé dans une succession de démentis qui rappellent ceux de l'affaire du *Rainbow Warrior* - aussi peu crédibles au niveau international qu'envers tous ceux qui connaissent tant soit peu la chronologie des événements. Jean-Claude Urbano, avouant des livraisons d'armes postérieures à l'embargo, invoquait l'exécution d'anciennes commandes. Le ministère de la Coopération reconnaît de telles livraisons, mais prétend qu'elles étaient destinées aux forces africaines de l'opération Turquoise...¹⁶ qui n'était même pas encore conçue lors des livraisons de mai 1994 : elle n'accoucha (au forceps) de ses supplétifs africains qu'après le 20 juin¹⁷.

Et depuis...

Avant de réarmer les FAR, on pouvait ne pas les priver d'armes :

« Après la défaite [...], les troupes françaises ont désarmé les forces rwandaises qui traversaient la frontière vers le Zaïre, puis ont remis leurs armes aux autorités zaïroises. La France sachant la constance du soutien zaïrois à l'armement des FAR, la décision française [...] n'était pas vraiment appropriée. [...] Avant leur relèvement par d'autres contingents de l'ONU, elles relâchèrent les prisonniers [...]. Les forces françaises ont laissé derrière elles au moins une cache d'armes dans la ville rwandaise de Kamembé, dans la zone de sécurité¹⁸».

Le 9 novembre à Biarritz, Colette Braeckman a apporté le témoignage suivant :

¹⁶16. Julia Ficatier, *Paris dément toute livraison d'armes au Rwanda*, in *La Croix* du 31/05/95.

¹⁷17. Cela ne suffisant pas, on a recouru aux habituels relais des positions officielles françaises dans la presse pour diffamer l'auteur de l'enquête de HRW, K. Austin...

¹⁸18. Human Rights Watch, *Rwanda/Zaïre, Réarmement dans l'impunité*, rapport cité.

« J'ai rencontré à Kigali, fin août, des éléments de l'armée rwandaise qui étaient revenus subrepticement au Rwanda. Ils m'ont dit que, lorsqu'ils se trouvaient dans la zone Turquoise, ils avaient fait état à l'armée française de leur volonté de rejoindre Kigali, en disant : "La guerre est finie. On doit former une armée nationale. Nous ne sommes pas d'accord avec le génocide qui a été commis et nous voulons rentrer à Kigali". Les militaires français les ont mis dans un hélicoptère et les ont déposés à Bukavu, où s'était replié l'état-major des FAR, en leur disant : "Arrangez-vous avec vos supérieurs !". Un autre s'est fait injurier lorsqu'il a dit qu'il voulait rentrer. Il s'est fait traiter, je cite, de "sale nègre" par un officier français qui a ajouté : "On va te couper la tête si tu rentres à Kigali". Il a dû aller au Zaïre, et le FPR est venu le rechercher à Goma ¹⁹».

Alison Desforges, de Human Rights Watch, ajoutait qu'elle avait rencontré la veille (le 8 novembre) « un Rwandais tout à fait fiable, qui revenait de Goma depuis deux jours ». Il « m'a parlé d'un colonel français en train de collaborer avec les militaires rwandais ²⁰». Le rapport de la même organisation, publié en mai 1995, sera plus précis :

« Selon des témoignages recueillis par HRW, des militaires et des miliciens hutus ont continué de recevoir un entraînement militaire dans une base militaire française en Centrafrique après la défaite des FAR. HRW a appris de leaders hutus qu'au moins en une occasion, entre le 16 et le 18 octobre 1994, des membres des milices rwandaises et burundaises ont voyagé sur un vol d'Air-Cameroun de Nairobi à Bangui, capitale de la Centrafrique (via Douala au Cameroun), pour y être entraînés par des militaires français ».

Des milliers de soldats ont, selon des témoins, été transportés en bus au camp de Chimanga. Un visiteur étranger a estimé que 5 000 hommes s'y trouvaient, et qu'un nombre égal y avait transité. Ils y suivaient un programme rigoureux. Le chef du camp, le colonel Munyakazi, s'est vanté que des militaires français lui avaient offert de l'aider à entraîner ses hommes. Il se trouve qu'à l'automne 1994, plusieurs attachés militaires français ont été dépêchés depuis la France et Kinshasa jusqu'à Goma et Bukavu ²¹.

Selon les « services » des Nations unies, la DGSE utiliserait

¹⁹. *L'Afrique à Biarritz. Mise en examen de la politique française* (Biarritz, 8 et 9 novembre 1994), Karthala, 1995, p. 131.

²⁰. Ibidem, p. 143.

²¹. D'après Chris Mac Greal, *L'armée rwandaise vaincue prépare un retour de type Intifada*, in *The Guardian* du 19/12/94.

des entreprises françaises « amies » (voire même des entreprises britanniques) pour continuer de ravitailler les ex-FAR. Leur armement a été notablement transformé, leur équipement rénové, ce qui atteste de livraisons importantes, par des circuits que l'armée française, très présente dans la région, ne peut ignorer. Des munitions ont été découvertes dans des colis de médicaments.

Une « fuite » mentionne encore le départ d'Orléans, le 9 juin, d'un convoi aérien (3 Mirage et 4 appareils de transport), organisé par la DGSE et destiné à étayer les préparatifs militaires du *Hutu power*. D'autres mouvements militaires français auraient été observés à destination de la frontière rwandaise, via la Centrafrique. Et un journaliste britannique a signalé au début de l'été, au bord du lac Kivu, la présence de la section amphibie du 2^o REP (Régiment étranger de parachutistes - troupes de choc). Impénitents, les militaires *froggies* grenouillent...

Manoeuvres franco-zairoises...

Pour le Secrétaire général de l'ONU Boutros Boutros-Ghali, « *il y a des raisons de croire que ces éléments [les responsables du génocide] préparent une invasion armée du Rwanda* ». Le président de l'ex-parti unique MRND, Mathieu Ndirumpatse, a indiqué que les FAR se transformaient en guérilla dans l'intention de déstabiliser le régime de Kigali²². Le « cerveau » présumé du génocide, le colonel Théoneste Bagosora, a fait de même, évoquant l'*intifada* palestinienne²³. Selon Tadele Slassie, commandant en chef des Nations unies dans la région, les forces zairoises auraient participé à l'entraînement de ces soldats²⁴.

En mai 1995²⁵, *Human Rights Watch* a apporté une série de précisions sur l'implication du Zaïre :

« Ceux qui ont perpétré le génocide rwandais ont reconstruit leur infrastructure militaire. [...] Les ex-FAR [*Forces armées rwandaises*] disposent de forces estimées à 50 000 hommes, réparties en une douzaine de camps. Elles tiennent les milices sous un contrôle plus

²². Cf. Maria Malagardis, *Situation explosive dans les camps*, *La Croix*, 29/10/94.

²³. Selon Chris Mac Greal, art. cité.

²⁴. D'après Kathi Austin, *Le prochain cauchemar du Rwanda*, in *The Washington Post* du 20/11/94.

²⁵. *Rwanda/Zaïre, Réarmement dans l'impunité*, rapport cité.

étroit. Elles ont lancé des attaques à l'intérieur du Rwanda pour y déstabiliser une situation déjà précaire, obtenir de l'information et acquérir de l'expérience en vue d'une offensive future contre l'actuel gouvernement de Kigali. [...] [Elles] continuent de jouir de l'impunité, sans aucune poursuite ni arrestation liées à leur engagement présumé dans le génocide de l'an dernier. [...]

Les forces zaïroises proches du Président Mobutu ont joué un rôle pivot dans la réémergence en tant que force militaire puissante de ceux qui sont directement impliqués dans le génocide rwandais. [...] HRW a pu interroger des officiels représentant le "gouvernement en exil", tels le premier ministre Jean Kambanda [...] : ils déclaraient encore ouvertement, le 26 avril 1995, que le "gouvernement rwandais en exil" était basé au Zaïre. Derrière le Zaïre se tient la France. [...]

Beaucoup des armes lourdes et des équipements que les ex-FAR ont réussi à sortir du Rwanda, dont des véhicules blindés AML 60 et AML 90 fabriqués en France, des blindés équipés de mortiers de 120 mm, des armes anti-aériennes variées, des lance-roquettes, des obusiers, des mortiers et des camions militaires, ont été conservés en bon état dans une [...] base militaire près du centre de Goma. HRW a pu voir ces armes [...] et observer que des soldats des ex-FAR étaient responsables de leur entretien courant. [...]

HRW a identifié cinq types de camps militaires dans l'est du

Zaire [*Lac Vert au Nord-Kivu, Panzi près de Bukavu, le camp secret de Biongo au Sud-Kivu, des camps "civils" militarisés dans la région d'Uvira (Kamanyola, Kanganiro, Lubarika, Luvungi et Luberizi), de petits camps de guérilla dans l'île Idjwi (lac Kivu)*]. [...] Kamanyola est situé à seulement 800 mètres du Burundi et quelques kilomètres du Rwanda. [...] Selon des sources locales, les autorités zairoises, civiles et militaires, ont menacé les journalistes et les militants des droits de l'homme à Goma et Bukavu, leur défendant de relater les activités des ex-FAR et des milices, ou l'emplacement de leurs camps. [...] Des militaires zairois et des officiers de la Garde civile ont autorisé des éléments des ex-FAR et des milices à résider dans certaines des bases militaires du Zaïre, et à y conduire leurs entraînements ».

Amnesty International a confirmé par ailleurs la poursuite des livraisons d'armes au *Hutu power*, via Goma « *une fois par semaine - les mardi à 23h00 locales [...], jusqu'à la mi-mai 1995* ». Pour de multiples raisons, il est impossible d'organiser un trafic d'armes aussi massif et régulier à Goma sans complicités françaises.

Les liens militaires franco-zairois, jamais interrompus (le général Jeannou Lacaze continuait de conseiller le maréchal Mobutu pendant le « boycott » officiel), ont été considérablement renforcés depuis l'opération Turquoise. Les services secrets français ont initié, notamment, une alliance franco-zairo-soudanaise contre l'APLS (résistance sud-soudanaise)²⁶.

Une entreprise de déstabilisation du Rwanda peut difficilement se faire contre la France. Mais on ne rencontre pas, à Paris, une farouche volonté de s'y opposer... Bien au contraire, une frange non négligeable de l'armée restait avide de revanche contre le FPR, coupable d'avoir ridiculisé les troupes qu'elle conseillait et instruisait depuis 1990. Quant au pouvoir civil, éclaté entre au moins six centres de décision officiels (Elysée, Matignon, Coopération, Défense, Intérieur, Affaires Etrangères) et au moins autant d'officieux, il contrôle bien mal, de l'aveu même d'un proche du ministre de la Défense, l'action de tous les militaires, ex-militaires ou paramilitaires français engagés en Afrique. A ce propos, les préparatifs, les prémisses et les causes immédiates du génocide continuent de susciter de très graves

²⁶. Cf. François-Xavier Verschave, *Complicité de génocide ?*, La Découverte, 1994, p. 163-167 ; et *The French Connection, Report on the political, economic and military collaboration between Khartoum and Paris*, Pax Christi Netherlands, 10/94, p. 10.

soupons (formation des milices, tortures, possible participation à l'attentat contre l'avion du général Habyarimana)²⁷, qu'il ne suffit pas de dénier pour effacer. Et les propos d'un Jean-François Bayart ne sont pas rassurants :

« Au fur et à mesure que la crise s'aggravait, les militaires, et notamment la mission de coopération militaire de la rue Monsieur, ont exercé une influence de plus en plus grande. Ils ont eu de plus en plus le monopole de l'analyse de l'information que l'on déposait sur le bureau du chef de l'Etat, allant jusqu'à créer le contexte médiatique dans lequel se prend la décision et qui éventuellement influe sur celle-ci : ce fut le cas en janvier-février 1993, c'est la mission de coopération militaire qui, à propos du FPR, entonne le thème des Khmers noirs, la défense de la francophonie, etc. Et Jacques Isnard du *Monde* a repris sans aucun commentaire critique cette thèse selon laquelle le fond du problème était la menace anglophone et que, sur les bords du lac Victoria, l'armée française défendait la francophonie. [...]

L'appareil de décision français est incapable de prendre la mesure des transformations sociales en Afrique. Toutes les informations sont filtrées par nos représentations culturelles du politique en Afrique. [...] La crise du Rwanda a été perçue dans les bons vieux termes de l'ethnicité, du tribalisme. [...] Le deuxième stéréotype culturaliste qui a fait des ravages, c'est [...] le culte du chef. On sait bien pourtant que [...] cette idéologie du chef est, en Afrique, une création coloniale [...].

Tous les signes annonciateurs [*du génocide rwandais ont été*] passés à la machine culturelle que l'on vient d'évoquer [...]. On peut en donner pour exemple l'accueil du rapport de mars 1993 qui apportait des éléments d'information extrêmement précis sur les massacres. Il est évident que les militaires français étaient au courant, les tueurs partaient des casernes et les Français conseillaient l'armée rwandaise. On ne peut pas penser que les conseillers militaires étaient satisfaits de ces tueries, mais ils les ont tués, ou camouflées. [...] Les gens qui tenaient un autre discours étaient suspects, c'était les gauchistes de la FIDH ou bien, encore plus grave, c'était des Anglo-Saxons d'Africa Watch. [...]

Il faut savoir que l'armée française a une autonomie à peu près complète sur le terrain en Afrique, et cela de la façon la plus légale qui soit. Il y a toute une circulation d'argent qui relève de certaines lignes budgétaires reconnues par le Parlement et qui n'est pas contrôlée. Cet argent sert à financer des opérations dont nous n'avons pas la moindre idée. Et de ce point de vue la tragédie de 1994 n'a rien appris aux décideurs français. Au moment où la France était éclaboussée par la tragédie du Rwanda, le ministère de l'Intérieur et toute une série de Services français apportaient leur soutien à l'armée

²⁷. Cf. C. Braeckman, *Rwanda. Histoire d'un génocide*, Fayard, pp. 188-199 ; et F.X. Verschave, *op. cit.*, pp. 35-45 et 83-97.

soudanaise pour écraser la rébellion du sud Soudan. Ce soutien se poursuit à l'heure actuelle, il y a des livraisons d'armes. Cela se fait en dehors de tout contrôle parlementaire, en dehors de toute information de l'opinion publique, cela échappe à toute expertise. [...] *[Comme]* au Soudan, [...] les Services français interviennent actuellement *[au Cabinda]* avec les mêmes approximations, le même rôle de l'imaginaire, les mêmes circuits de financement [...].

Pour le Rwanda même, rien ne dit que le budget de la coopération militaire ne continue pas à financer les anciennes forces armées rwandaises basées au Zaïre²⁶».

Autrement dit, l'armée française ne s'est pas encore franchement dissociée de tous ceux qui, repliés au Zaïre sous sa protection en juillet 1994, rêvent de revenir «finir le travail».

²⁶. In *Les politiques de la haine - Rwanda, Burundi 1994-1995* (*Les temps modernes*, n° 583, 07/95).

Document n° 1

RAPPORT DE VISITE FAIT AUPRES DE LA MAISON MILITAIRE DE COOPERATION A PARIS.

(retranscription respectant l'orthographe originale).

1. J'ai été reçu au bureau du Général HUCHON lundi 09 mai 1994 de 15.00h à 17.00 heures.

2. Au cours de l'entretien, je lui ai fait le tour d'horizon sur la situation Politico-Militaire de l'heure au Rwanda en insistant sur la reprise des hostilités initiées par le FPR, hostilités qui ont alimenté vivement les affrontements interethniques ... [illisible]. J'ai insisté également sur le fait que la MINUAR a exercé ... empêchant le ... de procéder au recrutement de nouvelles troupes, de s'approvisionner en armes et munitions tandis que le FPR agissait en toute liberté en préparation de l'offensive générale qu'il mijotait.

3. Les priorités suivantes ont été abordées.

a. Le soutien du Rwanda par la France sur le plan de la politique internationale.

b. La présence physique des militaires Français au Rwanda ou tout au moins d'un contingent d'instructeurs pour les actions de coups de mains dans le cadre la coopération.

c. L'utilisation indirecte des troupes étrangères régulières ou non.

d. Besoins urgents :

- Munitions pour la Bie 105mm (2.000 coups au moins).
- Compléter les munitions pour les armes individuelles au besoin en passant indirectement par les pays voisins amis du Rwanda.
- Habillement
- Matériel de transmission

e. Participation aux enquêtes visant à faire la lumière sur la mort tragique du Président de la République Rwandaise et celui du Burundi.

4. Avis et considérations du Général HUCHON.

a. Il faut sans tarder fournir toutes les preuves prouvant la légitimité de la guerre que mène le Rwanda de façon à retourner l'opinion internationale en faveur du Rwanda et pouvoir reprendre la coopération bilatérale. Entretemps, la maison militaire de coopération prépare les actions de secours à mener à notre faveur.

Le téléphone sécurisé permettant au Général BIZIMUNGU et au Général HUCHON de converser sans être écouté (cryptophonie) par une tierce personne a été acheminé sur KIGALI. Dix sept petits postes à 7 fréquences chacun ont été également envoyés pour faciliter les communications entre les Unités de la ville de KIGALI.

Ils sont en attente d'embarquement à Ostende. Il urge de s'aménager une zone sous contrôle des FAR où les opérations d'atterrissage peuvent se faire en toute sécurité. La piste de KAMEMBE a été retenue convenable aux opérations à condition de boucher les trous éventuels et d'écarter les espions qui circulent aux alentours de cet aéroport.

b. Ne pas sous-estimer l'adversaire qui aujourd'hui dispose de grands moyens. Tenir compte de ses alliés puissants.

c. Placer le contexte de cette guerre dans le temps. La guerre sera longue.

d. Lors des entretiens suivants au cours desquels j'ai insisté sur les actions immédiates et à moyen terme, attendues de la France, le général HUCHON m'a clairement fait comprendre que les militaires français ont les mains et les pieds liés pour faire une intervention quelconque en notre faveur à cause de l'opinion des médias que seul le FPR semble piloter. Si rien n'est fait pour retourner l'image du pays à l'extérieur, les responsables militaires et politiques du Rwanda seront tenus responsables des massacres commis au Rwanda.

Il est revenu sur ce point plusieurs fois. Le gouvernement Français, a-t-il conclu, n'acceptera pas d'être accusé de soutenir les gens que l'opinion internationale condamne et qui ne se défendent pas. Le combat des médias constitue une urgence. Il conditionne d'autres opérations ultérieures. Dès que le contact téléphonique protégé sera établi, une appréciation des problèmes relatés au point 3 ci-dessus sera affinée et concrétisée en tenant compte de la position du gouvernement Français sur le cas du Rwanda.

5- Conclusions :

a. Ces contacts m'ont permis de sonder combien la coopération militaire Française est gênée de nous expliquer sa retenue en matière d'intervention direct par souci de solidarité à l'opinion politique Européenne et Américaine.

b. Les essais de relance de médiatisation fait à Paris par la cellule du Col NTAHOBALI que j'ai enrichie par les articles ci-annexés sont à stimuler et renforcer. A ce sujet, il urge d'y dépêcher un attaché de presse à la hauteur de la situation. Soigner davantage l'image du pays à l'extérieur constitue une des priorités à NE PAS perdre de vue.

c. Les appareils téléphoniques que j'apporte devraient nous aider à sortir de l'isolement vis à vis de l'étranger.

d. Le comité consultatif de crise devrait épauler davantage l'autorité politico-militaire par des propositions concertées allant même au-delà du court terme.

e. Les amis contactés nous conseillent de faire un effort pour mettre à l'oeuvre des équipes aux effectifs réduits pour saboter les arrières de l'Eni et briser ainsi son élan.

f. Il est à remarquer tant du côté Belge que du côté de la France, l'hésitation d'envoyer tous les stagiaires au Rwanda même ceux pour qui les cours prennent fin au début de juillet 94.

g. Une visite de haut niveau politique pourrait mieux cadrer les orientations et les actions attendues.

RWABALINDA Ephrem
Lt Col BEM

2. La France a fait obstacle à la reconnaissance du génocide. Des dirigeants français ont tenté d'accréditer la thèse du « double génocide ».

Au Rwanda, la qualification de génocide est incontournable, et même ceux qui voulaient l'éviter²⁹ sont aujourd'hui obligés de s'incliner devant les faits. Pour les journalistes, les juristes, les représentants d'ONG ou d'associations civiques qui s'étaient rendus sur place, la cause était entendue avant la fin avril. Mais les Etats redoutent le caractère juridiquement décisif de ce terme, qui leur impose l'intransigeance et les contraint à réagir : s'il y a génocide, la respectabilité politique et la convention de Genève obligent en effet à se mobiliser pour l'arrêter, puis pour appréhender et juger les coupables.

Fin avril, le représentant de la France s'opposait à ce que le Conseil de Sécurité qualifie de « *génocide* » les massacres perpétrés contre les Tutsis du Rwanda. Il fallut attendre six semaines après leur déclenchement pour que, le 18 mai, le ministre des Affaires étrangères Alain Juppé emploie ce mot devant l'Assemblée Nationale. Mais alors la machine de mort avait fait l'essentiel de son travail : la France reconnaissait la gravité des faits lorsqu'il n'y avait presque plus rien à faire.

Qui a demandé au représentant français à l'ONU de combattre le diagnostic de l'abomination - dont la presse avait, depuis déjà plusieurs jours, étalé l'horreur ? Se targuant, à raison, de son influence au Conseil de Sécurité, la France ne pouvait pas ne pas savoir que cette obstruction empêchait une réaction rapide de la communauté internationale... En attendant Turquoise ?

A part Alain Juppé, les autres dirigeants français ont été particulièrement avares du mot *génocide* - et d'indignation à son sujet. Combien de fois François Mitterrand, Edouard Balladur, Charles Pasqua ou Michel Roussin ont-ils employé officiellement ce terme ? Il faut dire que l'exode au Zaïre et la « *crise humanitaire* » avaient fort opportunément tourné la page.

²⁹. La France, l'ONU, et, un temps, les Etats-Unis. Ainsi que le Soudan, l'Algérie et l'Egypte.

Dès le début, le *Hutu power* avait avancé la thèse des massacres préventifs : ils auraient été déclenchés pour anticiper le génocide programmé par le FPR et ses complices. Cette thèse manquait d'assise factuelle et d'effet de sympathie. Elle n'en fut pas moins relayée, pendant plus d'un mois, par tous les tenants de l'« *inexpiable conflit interethnique* ». L'évidente dimension politique des antagonismes rwandais (où l'on a « ethnicisé » des clivages sociaux, et commencé, le 7 avril, par un massacre sauvage des opposants hutus) dévalorisa cependant cette explication « rassurante »³⁰.

Mais les nombreux amis, Français et étrangers, du régime Habyarimana, trouvèrent dans sa défaite l'occasion de le réhabiliter. Ils tentèrent de recycler la thèse du « *génocide prophylactique* » en celle du « *double génocide* ». En algèbre, $1 = 1$ se réduit à $0 = 0$. En politique, le « double génocide » permet de disqualifier en même temps tous les acteurs du drame rwandais, donc d'effacer l'indignité du soutien continu à l'un des camps - auteur du seul génocide reconnu jusqu'alors³¹.

³⁰. Dans son livre *Rwanda 1994* (L'Harmattan, 1994), Pierre Emy tente d'inverser la tendance, en insistant sur la dimension ethnique de l'opposition Hutus-Tutsis. Jean-Pierre Chrétien lui oppose, dans *La Croix* du 18/01/95 (*Rwanda : le piège de l'ethnisme*) : « *Le génocide rwandais est aussi un défi intellectuel. [...] L'ethnologie aurait-elle la réponse toute faite ? Les ethnies existent, il est juste et bon de le proclamer puisque les gens s'entre-tuent ! Merveilleux effet de la violence absolue, une clarification dont se félicitent effectivement certains théoriciens de l'ethnisme "interlacustre". A ce compte, l'ethnologie serait à l'anthropologie ce que l'astrologie est à l'astronomie : une mystification fascinante. [...]*

Conflits ethniques ou politiques, demande-t-on ? En fait, l'ethnisme est lui-même un enjeu politique depuis plus de vingt ans au Rwanda et au Burundi. L'argument de la "majorité naturelle" a été le tremplin de la montée en puissance de la mafia du Président Habyarimana (sa maisonnée, akazu), comme l'argument sécuritaire de défense de la minorité tutsi a été manié par la mafia dite de Bururi (province des militaires auteurs des coups d'Etat) à Bujumbura [...]. Le racisme du journal Kangura, de la Radio des mille collines, du parti CDR et des jeunes miliciens interahamwe représentait la réponse d'un régime aux abois et non un trait ethnographique exceptionnel [...].

Les peuples africains sont confrontés au défi de l'ethnisme, c'est-à-dire aux étiquetages figés, aux valeurs du sang et du sol, au culte des origines même les plus fantasmatiques, à la négation de toute autre logique sociale et enfin aux tragédies fondées sur la haine, la peur et la violence. L'ethnisme est une des formes de la modernité depuis la domination coloniale, il est le visage actuel du fascisme qui monte en Afrique comme en d'autres régions du monde. Il est urgent que les Rwandais cessent d'être traités en objets ethnographiques. »

³¹. Celui qui fut pour beaucoup dans cette reconnaissance, le rapporteur de la Commission des droits de l'Homme de l'ONU René Degni-Segui, fut d'ailleurs fortement pressé de l'« équilibrer » par la reconnaissance symétrique d'un « génocide » perpétré par le FPR. L'objectivité l'a empêché de céder.

Cette algèbre miraculeuse a été testée lors de l'opération Turquoise. Selon le satisfecit officiel, elle aurait « évité un deuxième génocide » (sous-entendu : de Hutus)³². Maintenant que les Français sont partis, plus rien ne s'opposerait vraiment à un déchaînement mimétique des Tutsis.

Dans la version écrite de son discours du 8 novembre 1994 au Sommet franco-africain de Biarritz, François Mitterrand évoquait « les génocides » qui ont eu lieu au Rwanda. Interrogé le lendemain par le journaliste Patrick de Saint-Exupéry, qui s'étonnait de ce pluriel, le Président de la République a répondu : « Voulez-vous dire que le génocide s'est arrêté après la victoire des Tutsis ? Je m'interroge aussi... » - avant de faire remarquer qu'oralement, il avait employé le terme au singulier.

Cette hésitation est significative. Elle a lieu dans le contexte d'une campagne (portée notamment par certains milieux catholiques³³, mais pas uniquement³⁴) qui tend à contrebalancer le

³². Elle a surtout, en stoppant l'avancée du FPR, empêché la déroute de l'appareil du génocide. Elle a formé une sorte de sas qui a permis aux responsables politiques, à l'armée et aux milices du *Hutu power* de se replier au Zaïre, en toute impunité.

³³. Nombre d'ONG flamandes et de religieux catholiques refusent de prendre la mesure du génocide. Seule compte la défense du « peuple humilié », exilé au Zaïre. Les Hutus seraient aujourd'hui victimes d'un « génocide sélectif », prolongeant l'agression que le FPR a infligée au paradis rwandais. Cette agression serait le péché originel, responsable d'une sorte d'auto-génocide des Tutsis. La colère qu'elle a suscitée chez le « peuple » est un coup de folie, qui mérite un non-lieu. Cette interprétation maternaliste est "impardonnable" : les chrétiens devraient savoir qu'il n'y a pas de pardon sans aveu. La réconciliation est impossible tant que le « peuple » sera réduit à une race, rangée derrière les « bergers du génocide » - eux-mêmes excusés par d'étranges pasteurs.

Le 4 août 1994, une trentaine de prêtres hutus écrivaient à Jean-Paul II, de Goma, que « les massacres qui ont eu lieu au Rwanda sont le résultat de la provocation et du harcèlement du peuple rwandais par le FPR. [...] Nous osons même affirmer que le nombre de Hutus civils tués par l'armée du FPR dépasse de loin les Tutsis victimes des troubles ethniques ». L'un des signataires est le père Wenceslas Munyeshyaka (dont de multiples témoignages ont souligné depuis l'étrange comportement à la paroisse de la Sainte-Famille, à Kigali, au printemps 1994). Deux mois plus tard, le Père Desouter, président du Comité des instituts missionnaires belges, déclarait qu'il n'y avait jamais eu autant de Tutsis qu'après les massacres (cf. *Golias*, 11/94). Au même moment, l'abbé Pierre Cibambo, responsable de la *Caritas* à Bukavu (complaisamment cité par la revue belge *Espérance des pauvres, Espérance des peuples*), s'insurgeait de ce que « l'opinion internationale tarde à se remettre de l'indignation que les massacres (qui sont en tout cas inacceptables) avaient provoquée chez elle ».

³⁴. Le *Hutu power* a su s'attirer une incroyable conjonction de sympathies : dans tout le spectre du catholicisme (*Opus Dei*, charismatiques, JOC et ONG belges, ordres missionnaires), à l'Internationale Démocrate-Chrétienne, chez les "anciens combattants" flamands de la révolution anti-francophone, chez les Français voltairiens, les nostalgiques de 1789, de Fachoda, ou de la guerre d'Indochine,... On pouvait, dans le même temps et tout ensemble, reprocher au président ougandais Museveni et au FPR, leur « marxisme » et leur américanophilie : Paul Kagame est ainsi présenté, à la fois, comme un communiste

génocide du printemps par les représailles et conflits de propriété qui, certes, n'ont pas manqué dans les zones conquises par le FPR : certaines réactions étaient inévitables, lors de la découverte des massacres, et certains extrémistes sont venus grossir les rangs du camp victorieux. Le nouveau gouvernement a réclamé de l'aide pour la mise en place d'un système judiciaire, la restauration d'un Etat de droit et, plus généralement, d'un Etat tout court. Jusqu'au 25 novembre 1994, la France a bloqué toute décision d'aide financière à Kigali, tant de la Banque mondiale que de l'Union européenne. Certes, beaucoup d'observateurs ont pu constater les graves difficultés et les faux pas du nouveau régime. Mais ceux qui font tout pour le priver des moyens de fonctionner ne sont pas les mieux placés pour le juger.

Peut-on d'autre part assimiler des exactions éparses, mal contrôlées, à un génocide planifié ? A ce titre, on pourrait accuser de génocide le Gouvernement provisoire du général de Gaulle, pour n'avoir pas su empêcher les dizaines de milliers de « bavures » de l'épuration...

Cela n'a pas empêché l'ex-ministre Michel Roussin d'utiliser ce genre d'argument pour justifier la non-invitation du gouvernement rwandais au sommet franco-africain de Biarritz : « *Il y a encore des exactions commises dont les responsabilités ne sont pas clairement établies. Dans ce contexte, inviter les représentants du nouveau pouvoir [rwandais] n'aurait pas été décent*³⁵ ». Si l'on avait généralisé ce critère d'exclusion (des exactions mal élucidées), quel pays aurait pu venir à Biarritz ?

polpotien (un « *Khmer noir* ») et comme le « *pion des Anglo-Saxons* » (puisqu'ancien stagiaire au Kansas) !

La coalition de ces « amis du Rwanda » continue d'agir dans le même sens. Soutiens du régime depuis trente-cinq ans, ils préfèrent, observe Jean-Pierre Chrétien, justifier à tout prix leur position plutôt que de s'interroger.

³⁵. Cité par *Le Figaro* du 10/11/94.

3. La France a reçu, hébergé ou protégé des responsables majeurs du génocide.

On ne s'attardera pas sur l'accueil à l'ambassade de France de Kigali et le « rapatriement » en France de quelques-uns des principaux responsables du génocide : on pouvait encore prétendre, à l'époque, ne pas en pressentir l'ampleur. Tandis que l'on abandonnait aux massacreurs « *des centaines de familles accrochées au portail de l'ambassade, auxquelles on refusait l'entrée*³⁶ », se retrouvaient à l'intérieur « *tous les dignitaires du régime et leur famille, ainsi que le directeur de la radio et ses subalternes connus pour leurs appels aux massacres* ». A tout moment, ces dignitaires sortaient avec leurs escortes de militaires pour « *circuler dans les quartiers en flammes et à leur tour tenaient des réunions à l'ambassade pour parler de l'évolution de la situation, dresser le bilan des victimes ou regretter que telle ou telle personne n'ait pas encore été tuée ou tel quartier pas encore nettoyé*³⁷ ».

Le 9 avril, une partie de ces notables du *Hutu power* est convoyée à Bangui par un Transall militaire, puis mise dans l'avion pour Paris³⁸ : la veuve du Président, Agathe Habyarimana, dont la famille est au coeur du dispositif génocidaire ; Protais Zigiranyirazo, « Monsieur Z » (personnage central des réunions à la « synagogue », le quartier général des escadrons de la mort) ; l'idéologue Fernand Nahimana, qui n'avait pas ménagé, sur Radio Mille Collines, ses encouragements aux éradicateurs³⁹ ; etc.

L'évacuation des quelque soixante enfants de l'orphelinat Sainte-Agathe a permis aussi celle de trente-quatre « accompagnateurs » rwandais - dont beaucoup n'avaient pas l'air de nounous... Il s'agirait, selon certaines sources, de membres de l'ancien parti unique MRND, dans la perspective de

³⁶. Ainsi que du personnel rwandais d'institutions françaises, et des compagnes de Français - auxquelles on refusait le rapatriement.

³⁷. Selon un témoin rwandais amené par les Suisses à l'ambassade de France de Kigali. Colette Braeckman cite son témoignage devant la Commission des droits de l'homme de l'ONU (*L'enfer du Rwanda et les bonnes intentions de la France*, in *Le Soir* du 20/06/94).

³⁸. D'après Alain Frilet et Sylvie Coma, *Paris, terre d'asile de luxe pour dignitaires hutus*, in *Libération* du 18/05/94.

³⁹. Idem.

développements politiques ultérieurs...⁴⁰ Ce que l'on ignorait - mais que les organisateurs français de ce curieux vol humanitaire savaient forcément -, c'est qu'avant cette exfiltration avaient été assassinés sept authentiques employés de l'orphelinat.

Malgré ses liens étroits avec les responsables du génocide et ses déclarations incendiaires, Madame Agathe Habyarimana, accueillie avec une gerbe de fleurs du Président de la République, a pu séjourner sereinement en France durant plusieurs mois, avec l'aide financière du ministère de la Coopération. Mais la France ne s'est pas contentée d'entretenir ces expatriés : elle n'a cessé d'inviter sur son territoire des personnages-clefs du *Hutu power*, en pleine « action » - et notamment du Gouvernement intérimaire rwandais (GIR), dont elle avait supervisé la constitution.

En mai, c'est le « ministre des affaires étrangères » du GIR, Jérôme Bicomumpaka, flanqué du diplomate (et néanmoins chef du parti fasciste CDR) Jean-Bosco Barayagwiza⁴¹. Ils viennent, entre autres, « normaliser » l'ambassade du Rwanda à Paris. La France tolère cette voie de fait. Vers la même époque, le général Huchon accueille, plus discrètement, l'émissaire des FAR Ephrem Rwabalinda.

Durant l'opération Turquoise (fin juin - 15 août), la France a ménagé la retraite du dispositif génocidaire :

« Rédigeant elle-même le mandat qui lui sera accordé par l'ONU⁴², la France n'y prévoit pas l'arrestation des responsables du génocide. Edouard Balladur le confirmera au départ de sa tournée africaine : "*La France n'a pas l'intention de jouer un rôle de police dans cette affaire*"⁴³ ».

Sur place, les militaires font passer le message aux "humanitaires" : "*On nous répète chaque jour que l'ordre de mission de Turquoise ne comprend pas le désarmement des milices*"⁴⁴ ", dira l'un d'eux. Il est vrai que cette consigne, si elle a choqué certains officiers (d'aucuns prendront même l'initiative de la transgresser), évitait certaines complications : "*Les miliciens font la guerre. Par souci de neutralité, nous n'avons pas à intervenir. Sinon, demain, s'il y a des infiltrations de rebelles, on nous fera porter le chapeau*",

⁴⁰. D'après Anne Crignon, *Les assassins que la France protège*, in *Le Nouvel Observateur* du 07/07/94.

⁴¹. D'après Alain Frilet et Sylvie Coma, art. cité.

⁴². Résolution 929 du 22/06/94.

⁴³. Déclaration sur RFI le 27/07/94.

⁴⁴. Carnet de bord de Samantha Bolton, déléguée de MSF à Goma, in *Le Nouvel Observateur* du 28/07/94.

avouait ingénument le colonel Jacques Rosier, commandant du secteur sud du dispositif Turquoise ⁴⁵.

Bref, la "Zone humanitaire sûre" n'est protégée que du FPR, l'adversaire de l'ex-alliance franco-rwandaise. Mi-juillet, l'ONU demande à la France de désarmer les soldats de l'armée gouvernementale réfugiés dans son enclave humanitaire. La France répond qu'elle n'a ni les moyens, ni les "effectifs requis". Outre les miliciens, des unités des FAR, et plusieurs membres du "gouvernement intérimaire" (le GIR) purent ainsi transiter par la zone humanitaire française, ou y trouver refuge ⁴⁶. Quant à la radio du génocide, celle des Mille Collines, elle suit l'état-major des FAR dans ses retraites successives. Les "journalistes-animateurs" qui, en tenue de combat, plastronnaient jusqu'en juin à Kigali, se retranchent en juillet à Gisenyi, puis à Cyangugu, dans la ZHS des Français. Porte-parole du GIR et des FAR en déroute, ils ordonnent aux populations de prendre la route du Zaïre, menaçant de représailles et de mort ceux qui ne partiraient pas. Le 18 juillet, ils lancent : "*Le FPR a mis quatre ans pour rentrer au Rwanda avec deux cent mille personnes. Nous mettrons un mois pour revenir avec cinq millions*" ⁴⁷.

Le lieutenant-colonel Jacques Hogard, commandant la partie sud de la ZHS, réagit "fermement". Il demande au président et aux ministres du GIR de quitter Cyangugu, et insiste pour que la Radio des Mille Collines parte aussi. L'officier a gain de cause ⁴⁸, et tout ce beau monde traverse la frontière zaïroise vers Bukavu. Ainsi, l'armée française tenait sous la main ceux qui ont appelé au génocide d'une partie de la population rwandaise, puis ont embarqué le reste dans une fuite en avant mortelle. Mais les mots d'ordre de Paris restent : "*neutralité*" et "*absence de provocation*". On demande donc aux militaires d'inviter ces messieurs à continuer leur travail au Zaïre... Le ministre de la Défense François Léotard les rassure officiellement : il confirme "*que le brouillage des émissions de radio ou la destruction d'un émetteur ne faisaient pas partie du mandat confié à la France par l'ONU*" ⁴⁹ » ⁵⁰.

Human Rights Watch complète ce tableau de non-chasse :

« Dans la zone sous contrôle français, tant dans le secteur de Cyangugu que dans celui de Gikongoro, des officiers de la MINUAR déclarent avoir vu des listes de personnes accusées localement de génocide ou d'autres activités criminelles, préparées par les autorités françaises de la zone. Certaines de ces personnes étaient détenues.

⁴⁵. Cité par Stephen Smith, in *Libération* du 27/06/94.

⁴⁶. D'après Stephen Smith et Jean Guisnel, *L'impossible mission militaro-humanitaire*, in *Libération* du 19/07/94.

⁴⁷. D'après Frédéric Fritscher, *Sans abris, sans eau, sans soins*, in *Le Monde* du 21/07/94.

⁴⁸. Idem.

⁴⁹. Cité par Alain Frachon et Afsané Bassir Pour, *Radio Mille Collines épargnée ?*, in *Le Monde* du 31/07/94.

⁵⁰. François-Xavier Verschave, *Complicité de génocide ?*, op. cit., pp. 131-132.

Pourtant, à leur départ, les troupes françaises ne transmirent pas ces listes aux forces de la MINUAR. Avant leur relève par d'autres contingents de l'ONU, elles relâchèrent les prisonniers [...].

Selon des officiels de l'ONU, les militaires français ont emmené par avion des chefs militaires de premier plan, dont le colonel Théoneste Bagosora et le chef des milices *Interahamwe* Jean-Baptiste Gatete, ainsi que des troupes d'élite des ex-FAR et des milices : une série de vols au départ de Goma les ont menés vers des destinations non identifiées, entre juillet et septembre 1994⁵¹».

Début octobre, Mathieu Ndirumapatse, président de l'ancien parti unique MRND, a indiqué à l'AFP qu'il rentrait d'un voyage en France. Responsable des milices *Interahamwe* - qu'il a qualifiées d'« organisations de jeunesse » de son parti -, considéré comme l'un des principaux concepteurs du génocide⁵², il a déclaré le 7 octobre : « *Tous les gouvernements ne sont pas nos ennemis. Nous avons encore des amis qui comprennent nos problèmes, nous avons été victimes d'un malentendu* ». C'est le même qui, le 27 avril, déclarait lors d'une conférence de presse à Nairobi, qu'il n'avait « *jamais vu un soldat tuant un civil, ni les milices tuant des civils* »⁵³. Les illusions d'optique se sont peut-être ajoutées au malentendu.

Jérôme Bicomumpaka se flatte d'avoir été, de nouveau, reçu officiellement en France début novembre 1994. On y partagerait son point de vue sur le contrôle des camps de réfugiés par le GIR⁵⁴.

Après la déroute des FAR et l'exode au Zaïre, nombre de responsables du génocide - ces criminels contre l'humanité dont les noms figurent sur toutes les listes remises aux Nations unies par les principales organisations de défense des droits de l'Homme -, ont pris leurs quartiers d'été dans des pays « amis de la France », comme le Gabon. C'est au Cameroun (où le Président Paul Biya reçoit les conseils éclairés de l'ancien ambassadeur de France Yvon Omnès) que l'inspirateur de Radio Mille Collines, Fernand Nahimana, s'est porté candidat à un poste universitaire.

⁵¹. *Rwanda/Zaïre, Réarmement dans l'impunité*, rapport cité.

⁵². Cf. *Rwanda, Death, Despair and Defiance*, African Rights, Londres, 1994, p. 102.

⁵³. *Idem*.

⁵⁴. D'après Alain Frilet, *Le tranquille exil des chefs de guerre*, in *Libération* du 23/11/94. Le ministère des Affaires étrangères s'abrite derrière les « visas de longue durée » dont ces personnages seraient détenteurs...

Plus tard, la justice belge s'est irritée des fréquents séjours que feraient en France deux leaders du *Hutu power* (ordonnateurs du génocide, mais aussi du massacre de 10 Casques bleus belges), dont le « cerveau » présumé de l'extermination, le colonel Théoneste Bagosora⁵⁵. Un membre éminent du *Hutu power*, Séraphin Rwabukumba, a pu sans problèmes participer à une réunion à Lille le 27 mai 1995. Et le chef des ex-FAR, le général Augustin Bizimungu, aurait, selon plusieurs diplomates, été reçu à Paris début septembre 1995⁵⁶.

⁵⁵. François Janne d'Othée, *Rwanda : tensions franco-belges*, *La Croix* du 13/07/95.

⁵⁶. Elif Kaban, *Reuter*, 11/09/95.

Document n° 2

L'orphelinat Sainte-Agathe, « sauvé » par la France

D'après des témoignages recueillis par la Coalition.

L'orphelinat Sainte-Agathe, fondé par la femme du Président rwandais Agathe Habyarimana, accueillait pour l'essentiel des enfants de militaires rwandais morts au combat. Son personnel comptait une vingtaine d'employés, dont des femmes qui s'occupaient des enfants.

Peu avant les événements du 6 avril 1994, que beaucoup pressentaient, Agathe Habyarimana a fait recruter du personnel supplémentaire, choisi parmi ses proches, qui s'est mis à travailler en parallèle avec le personnel ordinaire.

Le 7 avril, tout le personnel féminin de l'orphelinat était réuni dans une salle commune. Des miliciens sont arrivés, accompagnés de gardes présidentiels. Ils ont été introduits dans les locaux par le chauffeur de l'orphelinat, cousin de la belle-soeur d'Agathe Habyarimana (Agnès Sagatwa). Ce chauffeur a désigné les femmes tutsies ou hutues originaires du Sud, considérées comme « traîtres » : « *Alice, c'est elle. Béatrice, c'est elle* », etc.

Les miliciens et les gardes présidentiels ont emmené trois de ces femmes à l'extérieur (dont Alice, assistante sociale, tutsie, et Béatrice). A Alice, ils ont dit : « Toi, tu mérites plus qu'un coup de machette ou une balle, nous allons te faire souffrir ». Alice a reçu des balles dans diverses parties du corps, avant de mourir d'une balle dans la tête. Sept femmes en tout ont été liquidées avant l'évacuation de l'orphelinat, arrivé en France le 12 avril.

Alors que la France a laissé périr sur place nombre d'employés tutsis de sa Coopération ou de ses diverses institutions sur place, ainsi que les compagnes tutsies de ses ressortissants militaires ou civils, pourquoi a-t-elle réservé l'un des rares vols d'évacuation à cet orphelinat - dont les enfants, de par leur origine, étaient sûrement les moins visés par les génocides ? La seule explication tient au nombre très élevé de

leurs accompagnateurs (34), alors que le personnel « authentique » avait été « réduit » d'au moins 7 personnes : il s'agissait d'exfiltrer une vingtaine de responsables du régime.

Les autorités françaises qui ont décidé cette évacuation « prioritaire » ne pouvaient rien ignorer de l'identité de ces personnes, qu'elles ont transférées à Bangui, puis à Paris, ni qu'elles avaient partiellement remplacé sept des premières victimes du génocide.

4. La diplomatie française a prôné l'intégration dans le gouvernement rwandais de responsables ou complices du génocide.

Après l'assassinat du Président Habyarimana, Paris a reconnu *de facto* le Gouvernement intérimaire rwandais (GIR), concocté par le *Hutu power* dans les murs de l'ambassade de France. Que le Président de la République désigné par ce pouvoir autoproclamé, Théodore Sindikubwabo, ait donné personnellement le signal des massacres à Butare - la seconde ville du pays, épargnée jusqu'au 19 avril - n'y a rien changé : le GIR est resté l'interlocuteur de la diplomatie française, dans ses sièges successifs de Kigali à Bukavu, comme à Paris ou aux Nations unies. On avait trop besoin de le « reconnaître » - et de fermer les yeux sur le génocide qu'il commettait : il fallait entretenir la perspective d'une négociation entre « les deux parties ».

Cette perspective mythique et/ou indigne est loin d'être abandonnée. Comme l'observe Simon Malley, « *le problème essentiel en ce qui concerne l'avenir à court et moyen terme de la situation au Rwanda est bien de savoir ce que veut Paris, ce qu'il souhaite, quel jeu il joue. En fait, si la classe politique actuellement au pouvoir est divisée, ses objectifs sont identiques. Une forte tendance se dessine en faveur d'un pourrissement maximum de la situation rwandaise. Cela permettrait le retour des forces de l'ancien gouvernement et un partage du pouvoir sous une forme ou une autre [...], éventualité que rejettent catégoriquement les dirigeants hutus et tutsis du FPR, qui ne sauraient cohabiter avec les massacreurs d'un million de Rwandais*⁵⁷ ».

Colette Braeckman précise : « *Les pressions se multiplient pour que le gouvernement de Kigali s'élargisse, intègre d'autres personnalités dans son équipe* », et notamment « *M. Dismas Nsengaremye, l'ancien Premier ministre issu du parti d'opposition, le Mouvement démocratique républicain [...]. S'opposant en cela à l'actuel Premier ministre Faustin Twagiramungu, M. Nsengaremye avait, jusqu'à la veille du*

⁵⁷. Rwanda : le bilan tragique de l'opération Turquoise, *Le Nouvel Afrique Asie*, 9/94.

*drame, refusé de se désolidariser de l'aile dure de son parti, des partisans de la tendance "hutu power"⁵⁸». Pour empêcher que les accords d'Arusha ne mettent en minorité le général Habyarimana, Paris avait en effet beaucoup œuvré à la division des partis de l'opposition rwandaise. L'Elysée et les services secrets prônaient une sorte de « *front de race* » - selon l'expression de Jean-Pierre Chrétien : « *Hutus de tous les partis, unissez-vous !* ». Ceux qui cédèrent à ces sirènes accompagnèrent la radicalisation du régime et sa dérive jusqu'au génocide. Ceux qui n'y trempèrent pas conservent la crédibilité d'un von Papen.*

A Biarritz, Colette Braeckman a ajouté le témoignage suivant : « *La famille d'un officier rwandais m'a fait part d'une lettre que celui-ci lui avait envoyée fin août, en provenance de Goma : "Je suis ici, je voudrais rentrer, mais je suis prisonnier de mes compagnons qui sont tous là en territoire zaïrois. Ne vous trompez pas, il s'agit d'une manoeuvre : le gouvernement intérimaire avec les éléments durs de l'armée se replie au Zaïre, il a pris la population en otage, parce qu'ils essaient, avec le soutien actif du Président Mitterrand et du Président Mobutu, de se poser comme interlocuteurs valables, de pouvoir revenir au Rwanda et de participer au futur gouvernement". Je constate que, jusqu'à aujourd'hui, c'est exactement ce qui se passe*⁵⁹ ».

Les visites à Paris de Mathieu Ndirumputse et Jérôme Bicamumpaka n'avaient sans doute pas d'autre signification.

⁵⁸. *La lutte politique se poursuit*, in *Le Soir* (Bruxelles), 19/09/94.

⁵⁹. *L'Afrique à Biarritz*, op. cit., p. 131.

5. La France a longtemps orchestré le blocage de toute aide internationale au nouveau gouvernement de Kigali, en charge de reconstruire un pays ravagé par les effets du génocide.

Les responsables de la Banque mondiale et de l'Union européenne ne le cachent pas : jusqu'à fin novembre 1994, la France a usé de toute son influence pour empêcher l'octroi d'aides d'urgence au nouveau régime de Kigali, qui lui auraient simplement permis de réduire la phase de désorganisation du pays, si préjudiciable au retour de la paix civile.

Ce n'est pas un problème financier. Kathi Austin fait observer que « *près d'1,5 milliards de dollars de la communauté internationale sont venus financer une opération massive de secours aux réfugiés. Parti d'une bonne intention, cet argent aide maintenant au regroupement de l'armée hutue vaincue. Pendant ce temps, pas un centime d'aide étrangère n'a été fourni au nouveau gouvernement rwandais, ce membre reconnu des Nations unies - ni pour sa reconstruction, ni pour sa sécurité*⁶⁰ ».

On peut trouver confirmation de l'origine du blocage chez un parlementaire français peu suspect de tiers-mondisme primaire, le sénateur Guy Penne, ancien conseiller pour les affaires africaines de François Mitterrand : « *La France a mis son veto à un projet de subvention par l'Union européenne au gouvernement rwandais... [...] Les chances de succès de ce processus de transition que conduit le FPR sont fragiles. Mais ce gouvernement à base élargie reste dans l'épure d'Arusha. Notre aide est attendue*⁶¹ ». Un haut-fonctionnaire européen précise : « *C'est un secret de polichinelle, tout le monde sait que la France use de tous les mécanismes pour retarder autant que possible l'aide européenne au nouveau gouvernement rwandais* ».

Cette vindicte a soulevé une indignation croissante, notamment au Parlement européen, et pas seulement chez les députés étrangers. Le président de la Commission

⁶⁰. *Le prochain cauchemar du Rwanda*, in *The Washington Post* du 20/11/94.

⁶¹. Contribution au *Monde* du 11/11/94.

Développement, Bernard Kouchner, jusqu'alors très prudent sur la gestion politique du dossier rwandais, a pris la tête de la fronde. La parlementaire travailliste Glenys Kinnock (épouse du nouveau Commissaire européen Neil Kinnock) s'est écriée, lors d'une Conférence de presse le 15 novembre 1994 : « *Le bon vieux temps du colonialisme est passé, et l'Afrique n'est pas l'arrière-cour des pays européens, ni de la France, ni de la Belgique, ni du Royaume-Uni* ».

Médecins sans frontières et Oxfam ont déclaré, le 25 novembre 1994, que la France, soutenue par la Belgique, avait imposé des conditions irréalistes au gouvernement rwandais pour le déblocage de l'aide européenne.

Nouveau ministre de la Coopération, Bernard Debré tenait sur RFI, le 18 novembre, des propos iconoclastes : si « *la politique française à l'égard du Rwanda est difficile à cerner [...], c'est que l'Elysée, le président Mitterrand, est très attaché à l'ancien président Habyarimana et sa famille, et à tout ce qu'était l'ancien régime* ». Alain Juppé eut beau préciser que le nouveau ministre n'avait pas encore eu le temps d'étudier le dossier, la France devait céder une semaine plus tard : l'Union Européenne accordait une aide de 67 millions d'Ecus à Kigali, et l'envoi d'observateurs sur la situation des droits de l'Homme.

La France a été contrainte, un temps, de céder aux critiques internationales, et notamment à celles de ses partenaires européens. C'était à contre-cœur. Le 18 décembre 1994 à Brazzaville, Bernard Debré lui-même subordonnait au retour des réfugiés et à l'organisation d'élections la reprise de l'aide française au Rwanda. C'était renvoyer cette aide à une ou plusieurs années, et se permettre d'éprouver, d'ici là, la possibilité du pire. Neuf mois plus tard, le Président du Rwanda Pasteur Bizimungu déclarait :

« Nous attendions de tous les Etats qui ont eu une responsabilité dans le génocide qu'ils nous aident à tourner la page. Or, certains de ces Etats ne font que célébrer et entretenir le fossé qui s'est créé entre les Rwandais du fait du génocide. A plusieurs reprises, nous avons dépêché à Paris notre ministre des Affaires étrangères pour essayer d'arrondir les angles. Pourtant, dans les réunions internationales où il est question de réunir les fonds pour la reconstruction du pays, la France nous enfonce au lieu de nous apporter son concours⁶²».

⁶². Interview à *La Croix* du 29/09/95.

6. Aux niveaux national et international, la France tente d'esquiver les procédures efficaces d'arrestation, de jugement et de sanction des responsables du génocide.

En France

La France a montré fort peu d'empressement à interpellier les responsables du génocide qui se trouvaient sur son territoire - parce qu'elle les a accueillis, ou même invités après leurs forfaits. Des associations civiques ont réagi, s'appuyant sur le dernier résultat du lent processus juridico-institutionnel de répression des crimes contre l'humanité, amorcé en 1945. Depuis le 1^{er} mars 1994, le Code Pénal français (art. 211 et 212) punit de la réclusion criminelle à perpétuité le génocide et les autres crimes contre l'humanité. Le code de procédure pénale prévoit explicitement une dérogation aux règles habituelles de compétence (le lieu du crime) en cas de tortures, traitements cruels, inhumains ou dégradants. La France a donc le droit - et le devoir, selon la convention de Genève - de poursuivre tous les auteurs ou complices qui se trouveraient sur son sol, sans attendre la constitution d'un Tribunal international *ad hoc*.

Au nom de leurs clients, « *personnes de nationalité rwandaise, se trouvant sur le territoire français au moment où leur famille a péri dans le cadre des massacres opérés par les milices hutus* », ou « *récemment arrivées sur le territoire français [...] et qui, en général, ont été témoins directs de l'assassinat de leur famille* », trois membres de la Fédération internationale des droits de l'Homme (FIDH) ont ainsi pris l'initiative d'une plainte avec constitution de partie civile pour génocide et crimes contre l'humanité. Dans le même sens, l'association

Reporters Sans Frontières a porté plainte contre Agathe Habyarimana, cofondatrice de Radio Mille Collines, vecteur du génocide. Ces plaintes tardent à être prises en considération. La Chancellerie et le Parquet campent sur leur position : ils contestent la compétence des juridictions françaises. La juridiction montpelliéraine qui a osé mettre en examen le père Wenceslas Munyeshyaka⁶³ a été contrainte de constater que la loi française la rendait incompétente et, le 4 octobre 1995, à demander l'annulation de la procédure...

Le projet de loi « portant adaptation de la législation française aux dispositions de la résolution 827 du Conseil de Sécurité des Nations unies instituant un tribunal international en vue de juger les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 », et le débat à l'Assemblée qui précéda son adoption, le 20 décembre 1994, ne rendent pas davantage optimiste. L'article 2 du titre I précise que « les auteurs ou complices des infractions [...] peuvent être poursuivis et jugés par les juridictions françaises s'ils sont trouvés en France ». Cet article est d'abord inconstitutionnel, puisqu'il tend à préciser - pour les restreindre - un traité international (les Conventions de Genève du 12 août 1949), dont la valeur juridique est supérieure à la loi, et dont les dispositions auto-exécutoires sont directement applicables en droit français. S'il fallait vraiment une adaptation, il est assez extraordinaire qu'elle soit limitée au cas yougoslave, alors que le génocide rwandais justifierait largement la compétence des juridictions françaises. Surtout, l'obligation de rechercher et poursuivre partout les auteurs de crimes contre l'humanité se transforme en la possibilité de poursuivre et juger ces auteurs (laissée à la discrétion du Parquet) si et seulement si leur présence est signalée en France - ce qui fonctionnera comme une invitation à déguerpir : c'est ce qui s'est passé pour les auteurs de telles violations, présents en France, visés nommément dans la plainte déposée en juin 1994 par les avocats de la FIDH. D'autres verrous ont été disposés au long du projet de loi, de manière à

⁶³. Ardemment défendu par la hiérarchie catholique. Mais plus de 60 témoignages (abus sexuels, livraison de Tutsis aux miliciens) ont été recueillis sur son comportement à l'église de la Sainte-Famille pendant le génocide.

interdire les poursuites non souhaitées - envers des criminels contre l'humanité que l'on voudrait installer à la table des négociations, ou traiter en « partenaires ».

La Commission des lois avait rédigé et adopté une série d'amendements ôtant ces verrous. Le gouvernement les a fait tous rejeter : il a rameuté dans les couloirs de l'Assemblée une cohorte de députés dévoués, qui a mis en minorité le rapporteur et les membres présents de la Commission des lois... L'avant-projet de loi adaptant la législation française à la création du Tribunal pénal international sur le Rwanda (TPIR), qui devrait être prochainement inscrit à l'ordre du jour du Parlement, renvoie purement et simplement à cet ingénieux précédent. Le général Augustin Bizimungu pourra donc continuer de visiter ses parrains hexagonaux...

Aux Nations unies

Le récent livre d'Yves Ternon, *L'Etat criminel*⁶⁴, le montre bien : en 1948, au lieu de traduire en droit efficace le « *Plus jamais ça !* » suscité par la découverte d'Auschwitz, la « communauté internationale » s'est employée à rédiger une « Convention sur la prévention et la répression du génocide » qui soit inapplicable. Les Etats supportent mal la perspective d'être jugés pour leurs crimes - tant leurs placards en sont encombrés.

Le tribunal de Nuremberg signifiait davantage la loi des vainqueurs qu'un engagement résolu contre le génocide - évacué de la stratégie alliée (1942-45). Le tribunal international sur le génocide cambodgien a fini dans les limbes. Et l'ONU tire maintenant prétexte de ses difficultés financières pour limiter considérablement les moyens des Tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda. Un enquêteur de ce dernier estimait récemment que « *l'ONU n'a pas la moindre volonté politique de faire réellement fonctionner ce tribunal, qui n'est, finalement, qu'un... magnifique exercice de maquillage*⁶⁵ ». Daniel arap Moi, président du Kenya (qui abrite la crème du *genocide set*) peut bien dès lors, sans susciter la réprobation universelle, menacer d'arrêter les enquêteurs du

⁶⁴. Le Seuil, 1995.

⁶⁵. Dominique Sigaud, *Rwanda : une justice à la chandelle*, in *Le Nouvel Observateur* du 14/09/95.

TPIR qui se hasarderaient en son pays.

Comme l'explique Olivier Russbach⁶⁶, la création de tribunaux internationaux *ad hoc* sert à calmer les poussées d'émotion de l'opinion publique, suscitées par un intérêt médiatique volatile. Elle évite que ne s'impose aux Etats la création d'une véritable Cour pénale internationale, dont les victimes ou parties civiles pourraient se saisir indépendamment de la raison d'Etat. Ces tribunaux constituent une justice internationale « à la carte », dont l'application dépend du rapport de forces au sein du Conseil de Sécurité : elle privilégie le plus souvent les moyens dilatoires, dès lors que l'un des membres permanents du Conseil pourrait se trouver éclaboussé. S'ils ne veulent pas rester démunis devant la réitération des crimes contre l'humanité, les citoyens doivent s'organiser de par le monde pour ne pas laisser aux seules raisons d'Etat le soin de décider de l'opportunité des poursuites. Ils doivent obtenir la création d'un Tribunal pénal international permanent.

Le moins que l'on puisse dire est que la fermeté répressive de la « communauté internationale » vis-à-vis des responsables du génocide rwandais n'est pas encouragée par la France, membre permanent du Conseil de sécurité. Elle a bataillé ferme, lors de la constitution du TPIR (décidée le 9 novembre 1994 par le Conseil de Sécurité), pour déplacer et limiter la période sur laquelle ce Tribunal aura compétence : du 1^{er} janvier au 31 décembre 1994. Cela permet d'effacer toute la période (1990-93) durant laquelle la France s'est compromise avec l'appareil civil et militaire du futur génocide (et de ses prémisses) ; cela permet d'essayer de compenser le génocide des Tutsis par les crimes de guerre ou exactions qui se seraient produits ensuite - dans un pays ravagé par la guerre, dont les rouages politiques et administratifs ont été détruits.

Les doutes sur la volonté réelle de causer quelque désagrément aux responsables du génocide rwandais se sont renforcés le 9 février 1995, lors d'une séance du Conseil de Sécurité des Nations unies. Les USA ont proposé une résolution demandant aux Etats membres d'arrêter ceux de ces responsables présumés qui se trouveraient sur leur territoire, en vue de les déférer au TPIR. La France a d'abord opposé des réserves : elle

⁶⁶. ONU contre ONU. *Le droit international confisqué*, La Découverte, 1994.

ne pourrait donner suite à une telle résolution, faute d'avoir adopté les instruments juridiques permettant de faire appliquer les statuts de ce Tribunal (on a vu dans quel esprit sont préparés ces instruments). Puis elle a manoeuvré pour que cette résolution (n° 978) ne fasse plus référence à l'article VII de la Charte des Nations unies, et soit donc privée de tout caractère obligatoire...

7. Valse-hésitation ou double langage...

Le 12 janvier 1995, le ministre de la Coopération Bernard Debré annonçait « *une transformation complète de notre politique envers le Rwanda* ». La (modeste) coopération civile était débloquée. Simple « chef d'antenne diplomatique » à Kigali, Jacques Courbin était nommé ambassadeur.

Selon Bernard Debré, « *l'idée est d'avoir une politique lisible au Rwanda* ». Pour tous ceux qui, à travers le monde, n'y comprenaient mot - tellement le message de la France était peu châtié -, cela ressemblait à une bonne nouvelle. Une anglophobie séculaire avait fait foncer tête baissée militaires et civils contre le FPR. Ces exilés venus de l'Ouganda anglophone étaient considérés, avec leur allié le Président Yoweri Museveni, comme des « *pions des Anglo-Saxons* ». La langue, l'influence et les marchés français étaient en péril. Mais, se demandait Colette Braeckman, « *peut-on sérieusement imaginer que la défense de la francophonie puisse coïncider avec la protection d'un régime digne des nazis ? Aucune loi Toubon ne pourra jamais réparer un tel outrage à l'esprit même de la langue française*⁶⁷ ».

Le 1^{er} janvier 1995, la France prenait la présidence de l'Union européenne. Talonnée par les autres pays membres, elle ne pouvait plus défendre au Rwanda, au nom de l'Europe, une politique indéfendable. Elle avait donc repris sa coopération en douceur,... par la fourniture de livres scolaires en français. Elle annonçait ensuite divers programmes de consolidation de l'Etat de droit. La France officielle semblait donc décidée à s'acheter une conduite. Cela avait déjà été le cas à la mi-1993, lorsqu'elle s'était ralliée aux accords d'Arusha - que les réseaux et éléments « incontrôlés », type Barril, avaient contribué à saboter.

Récidiveraient-ils ? Les éléments hostiles à l'actuel gouvernement de Kigali, et complaisants vis-à-vis du camp génocidaire, tiennent encore de fortes positions aux ministères de la Défense et des Affaires étrangères. On a vu qu'ils n'ont cessé, tout au long de l'année 1995, de miner le terrain.

A part Alain Juppé, qui conçut et promut avec François Mitterrand la trouble opération Turquoise, le nouvel exécutif est

⁶⁷. Colette Braeckman, in *Le Soir*, repris par *Courrier international* du 30/06/94.

a priori délié, sur le dossier rwandais, du fâcheux besoin d'auto-justification : il pourrait tirer les leçons du désastre. Mais il faudrait changer de cap. Or l'information alternative n'a guère d'accès. Au Quai d'Orsay, rue Monsieur, rue Saint-Dominique, à la Piscine,... tous ceux qui soutinrent sans retenue l'alliance avec le *Hutu power* continuent d'instruire la politique française au Rwanda. Les schémas de diabolisation du FPR hantent toujours les esprits, sous-tendent les analyses, imprègnent continûment la cellule africaine de l'Elysée.

Jusqu'à quel point le Secrétaire d'Etat à l'Action humanitaire d'urgence Xavier Emmanuelli, passant au Rwanda du 17 au 19 septembre s'enquérir des besoins, représentait-il la volonté politique du pouvoir exécutif français, et non pas seulement sa charitable sollicitude ? La question est d'importance, car ce pionnier des *French doctors* a posé des actes et tenu des propos lourds de sens : visite à Nyarubuyé - site emblématique du génocide -, appel au châtement des responsables du génocide comme préalable à toute « *refondation* », présentation de ce déplacement au Rwanda comme « *premier pas d'une nouvelle relation avec ce pays ami de la France* ».

Ces propos ont suscité l'ire de nombre d'officiers et de diplomates français. Mais, lors du Conseil des ministres qui a suivi, ils n'ont pas été désavoués par le Président de la République. Celui-ci saura-t-il infléchir l'attitude de ses fonctionnaires militaires et civils ? En aura-t-il le temps et l'envie ? Les militaires favoriseront-ils ou gêneront-ils les préparatifs d'infiltrations des milices génocidaires - peut-être via le Burundi ? Les diplomates promouvront-ils la « *Conférence régionale de paix* » dans une perspective d'ingérence ou de reconstruction ? L'angoissante course de vitesse entre extrémistes et modérés ne se joue pas seulement en Afrique centrale.

Le 16 juillet 1995, lors du 53^{ème} anniversaire de la « *rafle du Vél'd'Hiv* », un Président de la République française, Jacques Chirac, admettait enfin :

« Oui, la folie criminelle de l'occupant [*nazi*] a été secondée par des Français, par l'Etat français. [...] Transmettre la mémoire du peuple juif, des souffrances et des camps. Témoigner encore et encore. Reconnaître les fautes du passé et les fautes commises par l'Etat. Ne rien occulter des heures sombres de notre histoire, c'est tout

simplement défendre une idée de l'homme, de sa liberté et de sa dignité. C'est lutter contre les forces obscures sans cesse à l'oeuvre ».

Faudra-t-il attendre encore 52 ans pour entendre de semblables aveux sur le soutien de la France aux responsables du génocide rwandais ?

Annexe

*Avis de l'Observatoire permanent
de la Coopération française (OPCF) sur*

La politique de la France au Rwanda

Il y a eu au Rwanda, d'avril à juin 1994, l'un des génocides incontestables du XX^e siècle (après ceux des Arméniens, des Juifs et des Tsiganes), à l'encontre de la minorité tutsie. Cette volonté systématique d'extermination, ainsi que d'élimination des Hutus de l'opposition démocratique, a été mûrie, préparée, organisée et programmée par l'entourage du Président Juvénal Habyarimana, son *akasu*. Cette faction a imposé le slogan du *Hutu power*, a construit autour de lui une mouvance extrémiste, et a diffusé, à partir de 1990, le concept puis la nécessité d'une « solution finale ».

Puisqu'il y a eu génocide, et que depuis 1945 tout l'effort de vivre en humanité est fondé sur le « plus jamais ça », il s'agit d'en tirer toutes les conséquences, juridiques et politiques. Il s'agit de comprendre comment on a pu en arriver à cette atrocité inouïe, qui l'a voulue et commise, qui l'a encouragée ou laissé faire. L'Afrique est interpellée : au moment même où se fêtait l'avènement presque inespéré, en Afrique du Sud, d'un pouvoir démocratique et multiracial, la voie opposée - l'exploitation des haines et des peurs, sur la base d'un ethnisme qu'a parfois durci la colonisation - révèle jusqu'où elle peut mener.

La France, elle, ne peut et ne doit échapper à l'examen de ses propres responsabilités : elle a soutenu militairement le régime Habyarimana, l'armant, voire combattant à ses côtés ; elle a instruit, renforcé ou « assisté » certains des éléments qui exécuteront le génocide (Garde présidentielle, une partie de l'armée, milices d'« autodéfense ») ; elle a favorisé la division de l'opposition démocratique, pivot des accords d'Arusha ; elle n'a pas rompu, durant le génocide, avec ses principaux responsables, constitués en « gouvernement intérimaire » - le soutenant diplomatiquement, et facilitant, selon plusieurs

sources, la poursuite des livraisons d'armes ; elle a reconnu beaucoup trop tardivement le génocide, faisant obstacle, avec d'autres, à une réaction rapide de la communauté internationale ; elle ne tire publiquement, ni au Rwanda, ni ailleurs, aucune des leçons qui se déduisent, pour sa politique africaine, de cet effroyable échec.

Parler de « la France » est en l'occurrence trompeur. L'examen des décisions - et des nombreuses non-décisions - qui ont conduit à cet échec, puis à la persistance dans les mêmes errements, révèle un double phénomène d'hypercentralisation et de démembrement. 35 années de pratique du « domaine réservé » ont coupé l'Elysée de tout débat démocratique comme de toute réflexion intellectuelle, transformant la relation franco-africaine en une familiarité douteuse entre chefs d'Etat et leurs proches, confondant la stabilité souhaitable des institutions avec le maintien, par la force, de rentes et privilèges prélevés sur des pays malmenés. Dans le même temps, l'exécutif apparaît dépassé par les groupes d'intérêts qu'il a utilisés, tolérés, ou laissés prospérer : dans le « champ » africain s'agitent plus d'une dizaine de réseaux, politico-affairistes ou corporatistes, dont les micro-stratégies se juxtaposent en un désordre funeste.

Cette dégradation de la politique franco-africaine, soustraite au contrôle démocratique, se traduit par une série de dysfonctionnements qu'il est indispensable d'examiner lucidement - au vu des résultats obtenus au Rwanda.

1° La corruption et les trafics en tous genres décrédibilisent l'action de la France. Ils l'amènent à ne plus trouver comme interlocuteurs que ceux dont les desseins et les pratiques se situent à ce niveau - ceux qui en Afrique ruinent le bien et le service publics. Ils peuvent engendrer des réactions incohérentes ou décalées face à des risques graves.

2° Le confinement présidentiel, non seulement empêche toute contribution de la recherche africaniste à la définition de la politique française, mais favorise au contraire la prolifération de schémas géopolitiques archaïques et aberrants : le syndrome de Fachoda contre les visées anglo-saxonnes, l'Afrique latine contre le Commonwealth, l'alliance franco-zaïro-soudanaise contre l'« impérialisme » de l'Ouganda et ses hordes « hamites »... Ces schémas peuvent paraître dérisoires, ils n'en ont pas moins animé, et animent encore, nombre d'acteurs de la relation franco-africaine, induisant des options désastreuses. Est-il envisageable que la France ne s'ampute pas systématiquement de son intelligence dès lors qu'il s'agit de sa présence et son action en Afrique ?

3° Les accords bilatéraux de défense sont de plus en plus perçus comme une garantie de l'irresponsabilité politique, dispensant un pouvoir dictatorial, voire fasciste, de trouver des accommodements avec ses opposants. Au Rwanda, les radicaux ont d'abord assimilé l'intervention militaire du FPR à une invasion ougandaise. Puis ils se sont fiés au soutien inconditionnel de Paris - ou d'une partie du lobby militaro-africaniste - pour saper les accords d'Arusha. Il est urgent de concevoir une approche moins néocoloniale et plus internationale de la sécurité du continent.

4° Amenée à intervenir dans des guerres civiles plutôt que face à des agressions extérieures, l'armée française - ou plutôt certaines de ses troupes et ses services secrets - sont tentés de renouer avec les dérives de la « lutte anti-subversive » et la pratique de « coups tordus », aux terribles conséquences politiques. Il n'est pas sain, pour l'honneur d'une armée républicaine, que les mécanismes politiques et psychologiques conduisant à de tels égarements, enfouis par des lois d'amnistie, n'aient jamais été analysés. Les soupçons de fautes lourdes (aide à l'organisation et l'instruction des milices, formation de commandos pratiquant la torture et des exécutions massives, sabotage des partis d'opposition, ...) demeurent dès lors suffisamment vraisemblables pour qu'une enquête approfondie soit nécessaire, permettant d'établir les responsabilités ou de lever les soupçons.

5° Au Rwanda, comme aujourd'hui au Burundi, au Zaïre et en maints pays d'Afrique, une part importante de la société tentait de s'organiser pour s'opposer aux surenchères et délires extrémistes, pour exiger le respect des populations, la priorité du développement humain, la garantie des libertés civiles et politiques. L'exercice de la politique franco-africaine dédaigne ou méprise ces efforts. Il est dès lors probable que les décideurs de cette politique aient choisi, pour soutenir le régime Habyarimana, de ne laisser aucune chance à cette émergence démocratique multiforme. Il s'agirait en ce cas, pire qu'un crime, d'une faute politique gravissime, visant à faire céder le maillon central des accords d'Arusha - donc à précipiter l'affrontement. Là aussi, une enquête s'impose.

6° Parmi les signataires de la Convention pour la prévention et la répression du génocide, la France est l'un des rares pays à avoir inclus dans son propre Code pénal des dispositions exécutoires. Elle n'a pourtant cessé d'agir en contradiction avec l'esprit de cette Convention : son ambassade à Kigali, puis son territoire, ont accueilli les organisateurs des massacres, ou ceux qui n'ont cessé de les susciter via la Radio des Mille Collines ; au Conseil de Sécurité, la France s'est opposée jusqu'à la mi-mai 1994 à la reconnaissance du génocide - qui eût permis de mobiliser à temps une réaction internationale ; pour l'opération Turquoise, elle a sollicité un mandat qui n'envisageait pas l'arrestation des coupables - dont beaucoup ont pu transiter sans encombre dans sa « Zone Humanitaire Sûre », y compris les animateurs de la Radio des Mille Collines...

Au point que l'on peut se demander si la répugnance fondatrice envers le génocide irrigue toujours nos institutions. Il serait nécessaire que ses plus hautes instances définissent l'attitude de la France : comment le « pays des droits de l'homme » compte-t-il contribuer à la sanction du génocide rwandais ?

7° A de rares exceptions près, et à la différence de ce qui s'est passé dans la presse écrite, la présentation des événements rwandais par les médias audiovisuels a recouvert le génocide

sous l'émotion humanitaire et esquivé tout débat sur les responsabilités de la France. Des pressions constantes et efficaces se sont exercées. Or, en cas de présomption de génocide, la vigilance des professionnels de l'information présente un caractère vital, tant par les réactions de l'opinion, qu'elle peut éveiller, que par les décisions politiques qu'elle peut susciter. Il convient de s'interroger sur les raisons d'une défaillance aussi manifeste de cette vigilance dans le journalisme audiovisuel.

8° La société française, les citoyens et leurs organisations, ont beaucoup plus fortement réagi à l'urgence humanitaire qu'au génocide. Ils étaient certes influencés par le discours politique et le langage des médias. Mais, surtout pour de telles circonstances, la démocratie suppose que les citoyens se dotent des moyens d'une information et d'une action indépendantes, capables d'influencer en retour la communication officielle.

9° Le nouveau gouvernement de Kigali tente de remettre debout un pays ravagé. Par ressentiment, la France laissera-t-elle passer cette chance ? Poussera-t-elle à la faute ce nouveau gouvernement, manoeuvrant pour lui substituer un autre pouvoir, ou lui proposera-t-elle une coopération à principes clairs et livres ouverts ? Est-elle capable en Afrique d'avoir une relation autre que clientéliste ?

Repères chronologiques sur l'implication de la France au Rwanda

Juillet 1975

A l'occasion d'un safari mémorable, les Présidents Valéry Giscard d'Estaing et Juvénal Habyarimana concluent un accord de coopération militaire, fixant le cadre dans lequel la France distribue une aide en armements. Cet accord est modeste, à hauteur de quelque 4 millions de francs par an.

1983

Jean-Christophe Mitterrand, fils du Président, est introduit à la cellule franco-africaine de l'Elysée (jusqu'en 1992). Il noue des relations étroites avec de nombreux chefs d'Etat africains, et leurs entours, dont Juvénal Habyarimana.

Juin 1990

Erik Orsenna rédige le discours de La Baule, pour François Mitterrand (il quittera plus tard l'Etat pour une carrière de journaliste). Juvénal Habyarimana est invité à procéder à un ravalement démocratique de sa politique africaine du Président). François Mitterrand l'assure de son plein soutien dans cette entreprise.

Octobre 1990

Attaque du Front Patriotique Rwandais (FPR), issu de la 2^{ème} génération des exilés tutsis. Arrestation et massacre de Tutsis (hommes et femmes) à Kigali. Premier massacre de Tutsis à Kibirira.

Intervention franco-belgo-zairoise. Un vif débat au Parlement belge entraîne un retrait rapide de nos troupes. Le maréchal Mobutu envoie 3 000 hommes de sa Division Spéciale Présidentielle. Leurs exactions sont dénoncées. Le retour est accéléré. Seules restent les troupes françaises, sur décision du Président François Mitterrand.

De 1990 à 1994, François Mitterrand ne cessera de se faire tenir au courant de la situation militaire au Rwanda durant ses déplacements. A l'état-major de l'Elysée, la situation est suivie jusqu'en 1993 par le général

Décembre 90

Diffusion du texte raciste dit des « 10 commandements du Hutu », dans la revue *Kangu*, notoirement soutenue par la belle-famille du Président Habyarimana et l'aile dure du régime. En 1990, un portrait de François Mitterrand. En légende, ce dicton local : « *Les grands amis, on les rencontre* ».

Janvier 1991	<p>Le FPR libère la prison de Ruhengeri dans l'ouest du pays et ouvre un nouveau front dans le nord (). Un détachement français intervient.</p> <p>Massacre de la communauté tutsie des Bagogwe par l'armée (FAR), encadrant des émeutiers.</p>
Février 1991	<p>L'ancien membre des escadrons de la mort Janvier Afrika - dont les témoignages ont pu être affirmés avoir été formé durant quatre mois, à partir de février 1991, par des militaires français « instruit » des miliciens <i>Interahamwe</i>.</p>
Novembre 1991	<p>Selon M^e Eric Gillet, de la Fédération internationale des droits de l'Homme (FIDH), les interrogatoires « musclés » des prisonniers FPR sont menés par des officiers français.</p>
Février 1992	<p>Le ministère français de la Défense détache le lieutenant-colonel Chollet auprès du général <i>l'organisation de la défense et le fonctionnement de l'institution militaire</i> ».</p>
Mars 1992	<p>Création de la formation extrémiste la Coalition pour la Défense de la République (CDR). Massacres dans le Bugesera.</p> <p>Un contrat égyptien de 6 millions de dollars de fournitures d'armes au Rwanda est « couvert ». Durant les années 1990-93, la manufacture d'armes sud-africaine Armscor livre au Rwanda pour 86 millions de dollars. Elle refuse de dire en quelles devises elle a été payée...</p>
Août 1992	<p>Massacres de Tutsis dans la région de Kibuye, perpétrés par les milices - juste après la signature des accords d'Arusha.</p>
Octobre 1992	<p>Le sénateur belge Kuypers dénonce le rôle des « escadrons de la mort » (les « réseaux Zéro ») et la politique raciste du régime Habyarimana.</p>
Novembre 92	<p>Le Président Juvénal Habyarimana invite les militants du MRND à combattre le "chiffon de papier" des accords d'Arusha. Léon Mugesera, membre du Bureau Politique du parti présidentiel MRND, appelle à la liquidation des Tutsis.</p>
Décembre 92	<p>Pogromes de Tutsis et d'opposants hutus dans la région du Président à Gisenyi.</p>

Janvier 1993	Une Commission d'enquête internationale, conduite notamment par la FIDH, parcourt le Rwanda. Cette Commission, Jean Carbonare, affirme avoir vu des instructeurs français dans le camp de Bigo : « des civils par camions entiers. Ils étaient torturés et tués ».
Février 1993	De nouveaux massacres suivent le départ de la Commission, entraînant le 8 février une reprise de la violence. Le FPR renforce son dispositif militaire au Rwanda.
Mars 1993	La commission d'enquête internationale dénonce les pratiques de génocide au Rwanda et la responsabilité des autorités rwandaises dans ces massacres. Résolution 812 du Conseil de Sécurité, visant à mettre en place une force internationale d'interposition. Retour des troupes françaises. Retour du FPR sur ses positions d'avant février 1993.
Août 1993	Signature des accords d'Arusha. Infléchi avec l'arrivée d'Alain Juppé au ministère des Affaires étrangères, la France les appuie officiellement. Début des émissions racistes et incendiaires de la Radio Télévision Libre des Mille collines (RTL) par Séraphin Rwabukumba (beau-frère du Président Habyarimana et membre des réseaux Zéro) (ancien Président de l'Université et principal idéologue du régime).
Décembre 93	Fin du retrait des troupes françaises et mise en place de la Mission des Nations-Unies pour l'assistance humanitaire (MINUAR).
Janvier 1994	Blocage des accords d'Arusha : la fraction présidentielle refuse de mettre en place le Gouvernement provisoire au FPR. En principe partis du Rwanda depuis décembre, onze militaires français du DAMI (Département des Armées de l'Instruction) sont reconnus à Kigali, en civil, durant le 1 ^{er} trimestre. Le capitaine Paul Barril, responsable de la sécurité au régime rwandais, fréquente aussi cette capitale.
29 mars 1994	Le chef d'état-major des FAR préside une réunion, en présence du Préfet de Kigali, qui prend la responsabilité de l'armée, l'élimination des « infiltrés » (les Tutsis et les « traîtres » hutus).
6 avril 1994	Vers 20h30, destruction de l'avion (pilote par trois Français) transportant le président du Rwanda.

et le président du Burundi, Cyprien Ntaryamira.

En moins de 3/4 d'heure, avant même que la nouvelle soit annoncée à la radio, des barrages sont posés aux carrefours de Kigali, et les rues principales se jonchent de cadavres. La Garde présidentielle interrompt le trafic et se rend sur les lieux de l'attentat. Le commandant français de Saint-Quentin y a accès.

7 avril 1994

Assassinat du Premier ministre rwandais, Agathe Uwilingiyimana, de plusieurs ministres et responsables démocrates. Massacres de Rwandais tutsis, de ceux qui les protègent et des partisans d'une police nationale. Extension hors de Kigali des massacres de Tutsis et de ceux qui les protègent. Massacres à Zaza (10 et 12 avril), Kabarondo (13 avril), Nyarubuye (14 avril), Kibungo (15 avril), Shanghi (17 avril).

8 avril 1994

Selon le colonel belge Luc Marchal, de la MINUAR, l'un des avions français destiné au rapatriement et résidant au Rwanda était chargé d'armes au profit des FAR.

9 avril 1994

La France et la Belgique envoient des troupes à Kigali et commencent l'évacuation des expatriés français. Un commandant français organise aussi l'évacuation sur Paris d'Agathe Habyarimana - cofondatrice de RTLM et des « réseaux Zéro ». Sa famille est au coeur du dispositif génocidaire. Seront aussi ramenés et hébergés ses frères Séraphin Rwabukumba et Protais Zigiranyirazo - personnage central du *Hutu power* et Fernand Nahimana, père spirituel de RTLM.

Il est également procédé le 9 avril à l'évacuation des quelque soixante enfants de l'orphelinat Saint-Joseph. L'exfiltration de trente-quatre « accompagnateurs » rwandais, n'ayant pour la plupart pas l'air de nous connaître.

L'ambassadeur de France Jean-Michel Marlaud fait détruire précipitamment toutes les archives diplomatiques largement ouverte au personnel politique de l'ancien régime (mais non aux Tutsis menacés d'extermination) « présentable » la liste du Gouvernement intérimaire rwandais (GIR), par lequel le *Hutu power* s'est imposé en contradiction avec les accords d'Arusha, dont elle a assassiné nombre des protagonistes).

10 avril 1994

Un commando militaire français est envoyé au point de chute de l'avion présidentiel.

12 avril 1994	<p>Offensive à Kigali des forces du FPR contre l'armée de l'ancien régime.</p> <p>La France, la Belgique... ferment leurs ambassades. Exode du personnel diplomatique.</p>
21 avril 1994	<p>Au Conseil de Sécurité, la France vote la réduction de 2 700 à 450 du nombre des Casques bleus présents au Rwanda.</p>
Fin avril 1994	<p>Le représentant de la France au Conseil de Sécurité s'oppose à ce que celui-ci qualifie de « génocide » les crimes perpétrés contre les Tutsis du Rwanda.</p> <p>Paris reçoit le « ministre des Affaires étrangères » du GIR Jérôme Bicomumpaka, accompagné de son adjoint Bosco Barayagiziwa, qui « récupèrent » l'ambassade du Rwanda.</p>
9-13 mai 1994	<p>Visite d'Efrem Rwabalinda, adjoint du chef d'état-major des FAR (le général Augustin Bizimungu) au ministère de la Coopération - commandée depuis un an par le général Jean-Pierre Huchon. Une aide militaire est promise, un matériel de communication cryptée est fourni, pour maintenir le contact des FAR avec le Rwanda. Huchon apporte ses conseils pour « retourner l'opinion internationale » en faveur du camp génocidaire.</p>
17 mai 1994	<p>Le Conseil de Sécurité vote le déploiement de 5 500 Casques bleus au Rwanda et l'embargo sur les armes de ce pays. Soutenant la position du représentant du GIR, celui de la France s'était efforcé d'empêcher ce vote.</p>
22 mai 1994	<p>Succès militaire du FPR à Kigali. Les FAR perdent le contrôle de l'aéroport.</p>
25 mai 1994	<p>La Commission des Droits de l'Homme des Nations unies vote une résolution indiquant que « des actes de génocide ont pu survenir », décide l'envoi au Rwanda d'un rapporteur (René Degni-Segui) pour enquêter sur les violations du droit humanitaire international.</p> <p>Message du deuxième secrétaire de l'ambassade du Rwanda au Caire, annonçant au GIR une livraison de 765 000 dollars d'armes (munitions et grenades) pour un montant de 765 000 dollars. Le document mentionne une tr</p>

25 mai 1994	D'avril à juin, les FAR sont ravitaillées en armes et munitions par des Boeing 707 atterrissant à G... sources sur place se déclarent certaines que ces livraisons d'armes ont été « payées par la France ».
Fin mai 1994	Réunis à huis clos à Paris, les ambassadeurs des pays d'Afrique francophone incitent les dirigeants à la « déstabilisation » du Rwanda par le FPR.
11 juin 1994	A Paris, le Quai d'Orsay déclare que la communauté internationale devra prendre de nouvelles in... et les exactions se poursuivent.
16 juin 1994	A Paris, le ministre des Affaires étrangères Alain Juppé emploie pour la première fois le terme de le Secrétaire d'Etat Lucette Michaux-Chevry) : « Il faut parler de génocide au Rwanda... ».
21 juin 1994	Le Conseil Oecuménique des Eglises déclare, dans un communiqué : « La perspective de la F... sur une analyse approfondie de la réalité au Rwanda et dans les pays voisins ».
22 juin 1994	Sur proposition de la France, le Conseil de sécurité autorise une intervention armée human... résolution ne prévoit pas la poursuite des responsables du génocide - qui a déjà fait quelque 500 000 victimes. L'intervention française est condamnée par le FPR et les partis démocratiques rwandais - notamm... désigné par les accords d'Arusha, Faustin Twagiramungu. Selon Jacques Baumel, vice-président de la Commission de la Défense de l'Assemblée, Fran... envoyer les parachutistes français sauter sur Kigali. Il en aurait été empêché par des membres plus p... cohabitation.
23 juin 1994	Entrée officielle des forces françaises au Rwanda, par Cyangugu.
28 juin 1994	Publication du rapport des Nations Unies (René Degni-Segui) sur le génocide des Tutsis et les... Rwanda.
4 juillet 1994	L'armée de l'ancien régime est refoulée de Kigali et de Butare, contrôlées désormais par le FP... « Zone humanitaire sûre » (ZHS) au sud-ouest du Rwanda.
13 juillet 1994	Début d'un exode massif de Rwandais vers le Zaïre.

19 juillet 1994	<p>Un gouvernement d'union nationale est formé à Kigali.</p> <p>Annonce de l'épidémie de choléra parmi les réfugiés : il y a 13 à 14 000 victimes entre le 19 et le 25 juillet.</p>
Juillet-août 1994	<p>Durant l'opération Turquoise, la plupart des responsables du génocide (dont les animateurs de R'ZHS avant d'aller à Bukavu (Zaïre). Aucun n'est interpellé, pas plus que les préfets, sous-préfets ou localement, organisé les massacres. Le chef des FAR, le général Bizimungu, est aperçu à Goma dans française.</p> <p>Des officiers français dissuadent de rentrer à Kigali ceux des officiers des FAR qui soutiennent le gouvernement d'union nationale.</p> <p>En ZHS ou à Goma, la plupart des militaires oublient les calculs géopolitiques qui les ont envoyés en Zaire pour un incontestable travail humanitaire.</p>
21 août 1994	<p>Fin de l'opération Turquoise.</p>
Début octobre	<p>Mathieu Ndirumapatse, président du MRND, responsable des milices <i>Interahamwe</i>, indique à son retour un voyage en France.</p>
Début novembre	<p>Jérôme Bicumumpaka, « ministre des Affaires étrangères » du GIR, se flatte d'avoir été, de nouveau, en France.</p>
8 novembre 1994	<p>Dans le texte écrit du discours de François Mitterrand aux participants du Sommet franco-africain sur la question des « <i>génocides</i> » du Rwanda, les adversaires étant renvoyés à leur envie réciproque de « <i>s'autodétruire</i> ». Le nouveau gouvernement rwandais n'est d'ailleurs pas invité à Biarritz.</p> <p>Témoignage sur la collaboration d'un colonel français avec les ex-FAR. Selon les « services secrets », il utiliserait des entreprises françaises (voire britanniques) pour continuer de ravitailler les ex-FAR.</p> <p>Selon Tadele Slassie, commandant en chef des Nations unies dans la région, les forces françaises ont assuré l'entraînement des ex-FAR. Or les liens militaires franco-zaïrois ont été considérablement renforcés par l'opération Turquoise.</p>
9 novembre 1994	<p>Le Conseil de Sécurité de l'ONU crée un Tribunal pénal international <i>ad hoc</i> (TPIR) pour juger les crimes contre l'humanité commis en 1994 au Rwanda.</p>

18 novembre 1994	A Paris, le nouveau ministre de la Coopération Bernard Debré déclare, sur RFI, que si « <i>la politique du Rwanda est difficile à cerner [...], c'est que l'Elysée, le président Mitterrand, est très attaché à Habyarimana et sa famille, et à tout ce qu'était l'ancien régime</i> ».
21 novembre 1994	Selon le Secrétaire général de l'ONU Boutros Boutros-Ghali, « <i>il y a des raisons de croire que les responsables du génocide] préparent une invasion armée du Rwanda</i> ».
25 novembre 1994	Après des mois de blocage de toute aide financière au nouveau régime de Kigali, tant à la Banque Européenne (UE), la France cède à l'indignation croissante et accepte que l'UE accorde un premier tranche d'Ecus.
9 février 1995	La résolution 978 du Conseil de sécurité de l'ONU demande aux Etats membres d'arrêter les responsables du génocide rwandais qui se trouveraient sur leur sol. La France obtient que cette résolution n'ait pas de effet rétroactif.
17-19 sept. 1995	Visite au Rwanda de Xavier Emmanuelli, Secrétaire d'Etat à l'action humanitaire d'urgence. Il proclame « <i>comme premier pas d'une nouvelle relation avec ce pays ami de la France</i> ». Ces propos apparaissent contredits par une série de pressions diplomatiques, la bienveillance française envers les ex-FAR en voie de reconstitution, et l'accueil en France de responsables présumés du génocide.
5 novembre 1995	Dans ses résolutions finales, le Colloque international de Kigali sur le génocide et l'impunité soulève la France (ainsi que de la Belgique et de l'ONU) et lui demande de contribuer à l'indemnisation des victimes.